



20.- D'autoriser l'acquisition, des mêmes propriétaires, pour la somme nominale de 1,00\$, des rues portant les numéros de cadastre suivants, à savoir:

- 12A-143 et 12A-144 (RUE RENE LEVESQUE);
- 12A-137 (RUE MONGEON);
- 12A-138 (RUE BOISVERT);
- 12A-141 et 12A-142 (RUE VINCENT LEGRIS);
- 12A-140, 12A-146, 12A-147, 12A-148 et 12A-163 (RUE WELLS);
- 12A-149 (RUE GRAVELLE).

Tous les terrains mentionnés à la présente résolution sont situés dans le rang II du canton de Templeton.

Que son Honneur le Maire et le greffier soient et sont autorisés à signer l'acte notarié requis, pour et au nom de la Ville.

Adoptée unanimement.

C-78-852

Rapport - empiètement,
dépotoir "La Baie"

ATTENDU QUE le directeur des Services Techniques a présenté un rapport concernant l'empiètement par la Ville sur des terrains privés dans le secteur "La Baie" pour le déversement d'ordures ménagères;

QUE ce Conseil estime qu'il y a lieu de procéder à l'expropriation desdits terrains;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard, secondé par Monsieur le Conseiller Julien Soucy et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif:

- 10.- D'autoriser le greffier à retenir les services de "Les Estimateurs Associés Inc.", pour fin de préparation de rapports en vue de l'expropriation.
- 20.- D'autoriser l'engagement des arpenteurs-géomètres Grégoire, Courchesne, Bussières et Lachance pour la préparation des plans et descriptions requis pour fin d'expropriation.
- 30.- D'autoriser Me John J. Kehoe à entreprendre les procédures d'expropriation aussitôt que le règlement requis à cette fin aura reçu les approbations requises par la Loi.

En attendant la disponibilité des fonds réglementaires, les dépenses précitées sont autorisées à même le poste budgétaire 02 14 100 730 du budget 1978.

Adoptée unanimement.



C-78-853

Vacance au poste de magasinier

ATTENDU QUE le directeur du Service des Achats a justifié, auprès du Comité Administratif, le remplacement de M. Aurèle Moreau, au poste de magasinier;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde, secondé par Monsieur le Conseiller François Leclerc et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser le Service du Personnel à combler la fonction vacante de magasinier aux conditions suivantes, à savoir: "La préférence doit être accordée aux candidatures intérieures possédant les compétences requises et dans l'éventualité qu'aucune candidature ne soit acceptée, de procéder par un engagement de l'extérieur."

Advenant que la fonction de magasinier soit comblée par promotion intérieure, le Service dont les effectifs sont diminués, suite à cette promotion, devra justifier tout remplacement demandé auprès du Comité Administratif.

Adoptée unanimement.

C-78-854

Société d'Aménagement de l'Outaouais -
projet d'entente - entretien du
boulevard Industriel

ATTENDU QU'une entente interviendra entre le Ministère des Transports du Québec et la Société d'Aménagement de l'Outaouais pour le prolongement du boulevard Industriel à partie du rang III, canton de Templeton, jusqu'à la rue de desserte de l'aéroport de Gatineau;

ATTENDU QUE l'entente précitée prévoit que lorsque les travaux seront terminés et que les terrains seront cédés à la Ville, cette dernière aura à sa charge l'entretien dudit chemin, à partir du rang III, canton de Templeton, jusqu'à la rue de desserte et qu'elle devra alors assumer les frais d'entretien y incluant les coûts d'éclairage;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller François Leclerc, secondé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, que ce Conseil donne son assentiment à l'entente à intervenir entre le Ministère des Transports de la province de Québec, la Société d'Aménagement de l'Outaouais et la Ville de Gatineau et d'autoriser son Honneur le Maire et le greffier à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville.

Adoptée unanimement.

C-78-855

Circulation - boulevard De La Vérendrye

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec et la Commission de la Capitale Nationale ont conclu une entente sur l'amélioration du réseau routier dans le secteur québécois de la région de la Capitale Nationale;



QUE la Commission de la Capitale Nationale a informé le Conseil que le gouvernement fédéral avait donné son accord pour modifier cette entente afin d'y inclure la construction du boulevard De La Vérendrye;

QUE le Ministre Jocelyne Ouellette a déclaré à la presse qu'un budget était voté pour la construction de ce boulevard;

QUE le boulevard De La Vérendrye constitue un artère vital au développement de la Ville de Gatineau;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Honoré Séguin, secondé par Monsieur le Conseiller Jérôme Falardeau et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de demander au Ministre des Affaires Urbaines du Canada ainsi qu'au Ministre d'Etat à l'Aménagement de la Province de Québec, d'accélérer les procédures administratives à l'égard de la construction du boulevard De La Vérendrye et qu'un échéancier des travaux soit également établi afin de permettre à la municipalité de planifier son développement dans ce secteur.

Que copie de cette résolution soit également transmise au Ministre Jocelyne Ouellette, M. Jean Alfred, député du Comté de Papineau, M. Michel Gratton, député du Comté de Gatineau au provincial et M. Gaston Clermont, député du Comté de Gatineau au fédéral.

Adoptée unanimement.

C-78-856

Tournoi Pee-Wee
dixième anniversaire

ATTENDU QU'au terme de ses résolutions numéro C-77-765, le tournoi Pee-Wee de Gatineau fut intégré aux événements spéciaux de la municipalité;

QUE ce tournoi fêtera en 1979 son dixième anniversaire d'existence et qu'il a toujours remporté d'éclatants succès au niveau de la participation de la population;

QUE les organisateurs de ce tournoi sollicitent la participation financière à la Ville pour les aider à couvrir, entre autres, le coût du temps supplémentaire des policiers, les frais d'engagement de gardiens de sécurité ainsi que l'achat de médailles devant être remis à tous les joueurs et instructeurs participant à cet événement;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Jérôme Falardeau, secondé par Monsieur le Conseiller Julien Soucy et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif:

1o.- De créer, à l'intérieur du budget du Service des Loisirs et de la Culture, un poste budgétaire pour le tournoi Pee-Wee de Gatineau et d'y appropier une somme de 2 500,00\$ devant être puisée à même le surplus du budget de l'année 1978.

2o.- D'autoriser les directeurs de Services à coopérer, dans les limites de leurs responsabilités, avec le Comité organisateur dudit tournoi.

Adoptée unanimement.





MODIFIÉ Voir
RES. C-79-261

LB.

C-78-857

Egout pluvial - édifice Bourbonnais

ATTENDU QUE suite à la requête de M. Guy Bourbonnais, le directeur des Services Techniques a présenté un rapport concernant le prolongement du collecteur pluvial entre le boulevard St-René et la voie ferrée;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Honoré Séguin, secondé par Monsieur le Conseiller Jérôme Falardeau et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif:

- 1o.- De retenir les services de M. Hugues St-Pierre, arpenteur-géomètre, pour la préparation d'un plan montrant la servitude nécessaire sur le lot 17B-261, rang I, canton de Templeton, pour le prolongement du collecteur pluvial entre le boulevard St-René et la voie ferrée et que les fonds pour cette fin soient puisés à même le poste budgétaire 02 42 000 418 "services techniques".
- 2o.- D'autoriser l'acquisition, pour la somme nominale de 1,00\$, d'une servitude permanente d'une largeur de 15 pieds, sur une partie du lot 17B-261, rang I, canton de Templeton, propriété de M. Guy Bourbonnais.
- 3o.- D'accepter en principe la requête de M. Guy Bourbonnais et la deuxième alternative mentionnée au rapport du directeur des Services Techniques, daté du 1978 10 23, concernant le prolongement sur une longueur de 100 pieds de l'égout collecteur pluvial installé sur le lot 17B-261, rang I, canton de Templeton, en autant que ledit M. Bourbonnais accepte de consentir à la Ville la servitude dont il est fait allusion au deuxième alinéa.

Adoptée unanimement.

C-78-858

Acquisition de terrain pour fin de parc

Il est proposé par Monsieur le Conseiller François Leclerc, secondé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'accepter de la compagnie "Les Entreprises Lavoie & Séguin Inc.", la cession du lot 2B-48 n.o., rang II, canton de Templeton, pour fin de parc et que son Honneur le Maire et le greffier soient et sont autorisés à signer l'acte notarié, pour et au nom de la Ville.

Adoptée unanimement.

C-78-859

M. Gérald P. Kavanagh - vente d'une partie du lot 8B, rang XIV, canton de Hull

ATTENDU QUE le Comité Administratif a pris connaissance de la lettre de M. Gérald P. Kavanagh offrant de vendre à la municipalité une lisière de terrain de 20 pieds par environ 1 600 pieds, située en bordure sud-ouest du lot 8B, rang XIV, canton de Hull, en autant que la Ville accepte d'ériger une clôture sur son terrain;



Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



QUE même si cette requête s'insère à l'intérieur de la politique de la Ville à l'égard de l'élargissement des chemins ruraux, ce Conseil n'est pas disposé à construire, dans l'immédiat, une clôture à cet endroit;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Honoré Séguin, secondé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif:

- 1o.- De retenir les services d'une firme d'arpenteurs-géomètres pour la préparation d'un plan montrant la parcelle de terrain que M. Gérald P. Kavanagh est consentant à céder à la Ville et que les fonds pour cette fin soient puisés à même le budget de l'année 1979.
- 2o.- D'autoriser l'acquisition, pour la somme nominale de 1,00\$, d'une lisière de terrain de 20 pieds de largeur par environ 1 600 pieds de longueur, située en bordure sud-ouest du lot 8B, rang XIV, propriété de M. Gérald P. Kavanagh et d'autoriser son Honneur le Maire et le greffier à signer ledit contrat.

Il est entendu que cette acceptation ne constitue pas un engagement aux conditions énumérées dans la missive dudit M. Kavanagh, datée du 1978 11 13.

MOTION POUR DIFFERER:

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde, secondé par Monsieur le Conseiller François Leclerc et résolu que la motion principale soit référée au Comité Administratif pour étude supplémentaire.

Motion pour différer adoptée unanimement.

C-78-860

Remplacement - poste de mécanicien "A"

ATTENDU QUE depuis la nomination de M. Armand Allaire, chef d'équipe aux ateliers mécaniques, le poste de mécanicien "A" est vacant;

QU'en vertu de la résolution numéro C-78-59, le directeur du Service des Travaux Publics a justifié la nécessité de ce remplacement;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Julien Soucy, secondé par Monsieur le Conseiller François Leclerc et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser le directeur du Service du Personnel à procéder à l'affichage et au recrutement d'une personne pour combler la fonction de mécanicien "A" aux ateliers mécaniques.

Adoptée unanimement.

C-78-861

Logements subventionnés pour personnes retraitées

ATTENDU QUE le Ministre des Affaires Municipales a accepté d'inscrire à la programmation de la Société d'Habitation du Québec, pour l'année 1978-79, la construction de logements subventionnés dans la Ville de Gatineau;

RESCINDÉ Voir
RES. C-78-537



QUE le président de la Société d'Habitation du Québec, dans sa missive du 1978 07 03, précisait que les 132 logements annoncés par le Ministre des Affaires Municipales se répartissaient comme suit, à savoir:

- 1o.- 52 logements pour familles à faibles revenus;
- 2o.- 80 logements pour personnes retraitées à faibles revenus.

QUE ce Conseil et la population de Gatineau ont toujours été sous l'impression que le Centre d'Accueil de Gatineau devait servir à héberger des personnes retraitées à faibles revenus;

QUE cette institution dessert les personnes malades requérant une surveillance quotidienne et conséquemment, les besoins en logements pour personnes retraitées à faibles revenus n'ont jamais été comblés;

EN CONSEQUENCE, il est proposé d'informer le Ministre des Affaires Municipales et la Société d'Habitation du Québec que ce Conseil accepte leurs propositions à l'effet que les 132 logements, pour la Ville de Gatineau, inscrits à la programmation de logements subventionnés pour l'année 1978-79, soient répartis comme suit, à savoir:

- 1o.- 12 logements pour familles à faibles revenus - programme d'améliorations de quartiers;
- 2o.- 40 logements pour familles à faibles revenus;
- 3o.- 80 logements pour personnes retraitées à faibles revenus.

MOTION POUR DIFFERER:

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard, secondé par Monsieur le Conseiller Fernand Larose et résolu que la motion principale soit référée au Comité Administratif pour étude supplémentaire.

En faveur de la motion pour différer:

Messieurs les Conseillers:

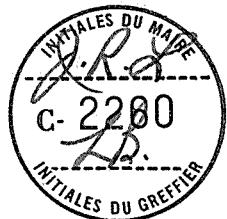
Conrad Bouffard,
Honoré Séguin,
Raymond Dupont,
Fernand Larose,
François Leclerc.

Contre:

Messieurs les Conseillers:

Julien Soucy,
Jérôme Falardeau,
Rhéal Lalonde.

Motion pour différer adoptée sur division 5 contre 3.



C-78-862

Cession d'un immeuble
acquis lors de la vente
pour taxes 1977

ATTENDU QUE la municipalité s'est portée acquéreur d'une partie du lot 19A-49-7, rang II, canton de Templeton, lors de la vente pour taxes du 1977 12 05;

QUE le propriétaire de cet immeuble exerce son droit de rachat en conformité avec les dispositions de l'article 573 de la Loi des Cités et Villes;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard, secondé par Monsieur le Conseiller Fernand Larose et résolu que la Ville cède, abandonne et transporte à la firme Desnoyers Construction Limitée, tous ses droits, titres et intérêts qu'elle peut avoir dans l'immeuble suivant, à savoir:

Partie du lot 19A-49-7:

Toute cette parcelle de terrain, de forme irrégulière, faisant partie du lot numéro SEPT de la resubdivision du lot QUARANTE-NEUF de la subdivision officielle du lot originaire numéro DIX-NEUF "A" (19A-49-7), suivant les plan et livre de renvois officiels pour le rang II, canton de Templeton, division d'enregistrement de Hull et pouvant être plus particulièrement décrite comme suit:

Bornée vers le nord-est, par partie du lot 19A-73, vers l'est, par partie du lot 18C, vers le sud, par partie du lot 19A-49-7 et vers le sud-ouest, par le lot 19A-49-8 étant une rue et mesurant dans sa limite nord-est, 33,54 m (110.7 pieds), dans sa limite est, 1,30 m (4.3 pieds), dans sa limite sud, 27,87 m (92 pieds) et dans sa limite sud-ouest, 12,93 m (42.7 pieds). La superficie étant de 205,65 mètres carrés.

Que son Honneur le Maire et le greffier soient et sont autorisés à signer l'acte notarié requis à cet effet, pour et au nom de la Ville.

Adoptée unanimement.

C-78-863

Liste des propriétés à être vendues pour taxes

ATTENDU QU'en conformité avec les dispositions des articles 548 et 549 de la Loi des Cités et Villes, le Conseil a pris connaissance de la liste produite par le directeur du Service des Finances à l'égard des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en totalité ou en partie;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard, secondé par Monsieur le Conseiller Julien Soucy et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, ce Conseil ordonne au greffier de la Corporation de vendre à l'enchère publique, les propriétés apparaissant à la liste préparée par le directeur du Service des Finances à l'exception de la propriété portant le numéro de rôle 70 487 13; le propriétaire de cet immeuble ayant conclu un arrangement acceptable pour le paiement des taxes dues.

Adoptée unanimement.





C-78-864

Désignation de l'enchérisseur de la Ville

ATTENDU QUE lors de la vente d'immeubles pour taxes impayées, la municipalité peut enchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise du Maire ou d'une autre personne sur l'autorisation du Conseil;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde, secondé par Monsieur le Conseiller François Leclerc et résolu que M. Gilles Bourbonnais, directeur du Service des Achats, soit et est nommé pour représenter la Corporation municipale lors de la vente par enchère publique de certains immeubles et de l'autoriser à enchérir et acquérir les immeubles, sans dépasser le montant en capital, intérêts et frais.

Adoptée unanimement.

C-78-865

Emission de permis - Communauté Régionale de l'Outaouais

ATTENDU QUE M. Jean Meunier a acquis le lot 8A-1-3, rang I, canton de Templeton, avant l'entrée en vigueur des règlements de la Communauté Régionale de l'Outaouais;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller François Leclerc, secondé par Monsieur le Conseiller Jérôme Falardeau et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de demander à la Communauté Régionale de l'Outaouais d'accorder un droit de privilège à M. Jean Meunier pour l'émission d'un permis de construction sur le lot 8A-1-3, rang I, canton de Templeton.

Adoptée unanimement.

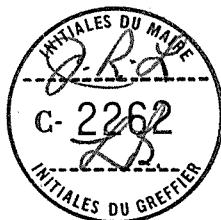
C-78-866

Programme de restauration - secteur Champlain/St-Louis

ATTENDU QUE la Ville s'est engagée conjointement avec la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement et la Société d'Habitation du Québec à réaliser un programme d'améliorations de quartiers pour le secteur Champlain/St-Louis et que le règlement numéro 115-78 prévoit des deniers aux fins de subventions à la restauration de logements;

QUE les dossiers ci-après mentionnés ont été acceptés par la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement et la Société d'Habitation du Québec pour fin de rénovation et subvention;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Julien Soucy, secondé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'approuver les dossiers ci-dessous mentionnés pour les montants indiqués en rapport avec chacun d'eux, à savoir:



Dossier, Propriétaire, Adresse.	Coût total Rénovation	S.H.Q. Ville (25% du coût total)
023-A46, Colette Doucet, 9, St-Antoine.	4 705,00\$	955,00\$
002-C35, Huguette Chabot, 4, Champlain.	16 650,00\$	2 500,00\$
024-D23, Annette Charette, 57 & 59, St-Antoine.	16 850,00\$	4 212,00\$

Il est de plus résolu d'approprier les fonds ainsi autorisés à même les deniers du règlement numéro 115-78.

Adoptée unanimement.

C-78-867

Désignation de noms de rues

ATTENDU QUE les rues des projets Gordon Beauchamp et Eugène Charette sont ouvertes à la circulation et qu'il y a lieu de nommer des noms pour lesdites rues;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller François Leclerc, secondé par Monsieur le Conseiller Julien Soucy et résolu qu'en vertu de recommandations unanimes du Comité Administratif, de nommer les rues portant les numéros de cadastre ci-dessous comme suit, à savoir:

- 1o.- Lots 16-29, 16-59 et 16-62, rang IV, canton de Templeton - RUE JONQUIERE.
- 2o.- Lots 16-7, 16-31, 16-60 et 16-61, rang IV, canton de Templeton - RUE DOLBEAU.
- 3o.- Lot 15-2 - RUE GENTILLY.
- 4o.- Lot 15-5 - RUE PERCE.
- 5o.- Lots 15-6 et 15-7 - RUE FORILLON.

Adoptée unanimement.

C-78-868

C.M.Q. - modification -
règlement numéro 128-78

ATTENDU QUE le Service d'Urbanisme a présenté un rapport à l'effet que certains chiffres contenus au règlement numéro 128-78 sont erronés et qu'il y a lieu d'apporter une correction;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Honoré Séguin, secondé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de demander à la Commission Municipale de Québec de modifier le règlement numéro 128-78 au quatrième alinéa du préambule pour lire "436 406,00\$" au lieu de





"450 000,00\$", à l'article numéro 3 dudit règlement de substituer la somme de "450 000,00\$" par "436 406,00\$" et d'ajouter une disposition audit règlement pour stipuler qu'en ce qui concerne le solde de 13 594,00\$, cette somme sera défrayée par la Ville à même le produit de la vente des terrains déblayés.

Adoptée unanimement.

C-78-869

Echange de terrain entre la Ville et M. David Azrieli

ATTENDU QUE la Commission Municipale de Québec a donné son assentiment à une entente intervenue entre la Ville et M. David Azrieli pour échanger certains terrains;

QUE les modifications à la rue Bellehumeur demandées par la Ville ont pour effet de retarder la préparation de l'acte d'échange à cause du fait que lesdits changements nécessitent une nouvelle approbation des plans de lotissement;

QU'il est impératif pour M. David Azrieli d'être propriétaire du lot 34-88 au cadastre officiel du Village de Pointe-Gatineau dans un bref délai;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Raymond Dupont, secondé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser la préparation d'un acte notarié par lequel la Ville cède le lot 34-88 à M. David Azrieli, dans le cadre de l'entente acceptée par les 2 parties, en autant que ledit M. David Azrieli soit disposé à signer l'acte d'échange pour les autres terrains, dans un délai raisonnable.

Qu'une servitude réelle soit, par la présente, créée sur le lot 34-88 au cadastre officiel du Village de Pointe-Gatineau, en ligne avec le prolongement de la servitude créée sur le lot 34-91 du même cadastre pour permettre à la Ville d'y maintenir, entretenir et réparer les conduites existantes.

Il est de plus résolu qu'à titre de garantie, M. Azrieli soit requis de signer au préalable l'acte pour l'échange complet et que le notaire exécute la transaction aussitôt que la procédure de lotissement des terrains faisant l'objet de l'échange, sera terminée.

Adoptée unanimement.

C-78-870

Contribution financière - campagne d'achats chez-nous

ATTENDU QUE 2 organismes différents organisent une campagne publicitaire en vue de favoriser l'achat chez-nous et que ce Conseil estime qu'il y a lieu d'appuyer une telle campagne;



EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Jérôme Falardeau, secondé par Monsieur le Conseiller Honoré Séguin et résolu d'autoriser le versement d'une contribution au montant de 2 000,00\$, à la Chambre de Commerce de Gatineau, à titre de participation municipale à la campagne d'achats chez-nous, pour la saison des Fêtes 1978.

AMENDEMENT:

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard, secondé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde et résolu que le montant de la contribution soit augmenté à 3 000,00\$ et que la résolution principale telle que modifiée soit adoptée.

En faveur de la résolution principale telle que modifiée:

Messieurs les Conseillers

Conrad Bouffard,
Raymond Dupont,
Julien Soucy,
Jérôme Falardeau,
Rhéal Lalonde.

Contre:

Messieurs les Conseillers

Honoré Séguin,
Fernand Larose,
François Leclerc.

Résolution principale telle que modifiée adoptée sur division 5 contre 3.

C-78-871

Servitude - égout
collecteur régional

ATTENDU QUE la Communauté Régionale de l'Outaouais désire acquérir une servitude permanente sur le lot 16B-109, rang I, canton de Templeton (parc Racicot) pour permettre la construction en tunnel de l'égout collecteur régional;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde, secondé par Monsieur le Conseiller Honoré Séguin et résolu que ce Conseil accorde une servitude permanente sur le lot 16B-109, rang I, canton de Templeton (parc Racicot) tel que démontré au plan et à la description numéro 22822-8095S préparés par l'arpenteur-géomètre Hugues St-Pierre, en date du 1978 05 29, à la Communauté Régionale de l'Outaouais, pour la somme nominale de 1,00\$, pour la conduite de l'égout collecteur régional à une profondeur de 27 pieds, plus ou moins, aux conditions suivantes, à savoir:

- 1o.- Aucune sortie (puits d'accès ou autre) n'est permise sur le terrain faisant l'objet de la servitude.
- 2o.- Advenant que durant la construction de l'égout collecteur régional ou après l'exécution des travaux, les installations de la Ville deviennent endommagées à cause de l'existence dudit égout collecteur régional, la Communauté Régionale de l'Outaouais devra, à ses frais, remettre les installations ainsi affectées dans leur état préalable.

Il est de plus résolu que son Honneur le Maire et le greffier soient et sont autorisés à signer l'acte notarié requis à cet effet, pour et au nom de la Ville.

Adoptée unanimement.





C-78-872

Retrait, caractère de rue - centre d'achats Les Promenades de l'Outaouais

ATTENDU QU'une entente est intervenue entre la Ville et M. David Azrieli pour un échange de terrain afin de permettre la réalisation du centre d'achats "Les Promenades de l'Outaouais" et que les parties de rue portant les numéros de lot 34-87, 34-91 et 34-88 au cadastre officiel du Village de Pointe-Gatineau font partie dudit échange;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard, secondé par Monsieur le Conseiller Raymond Dupont et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de retirer le caractère de rue sur les parties de lot 34-87 et 34-91 ainsi que le lot 34-88 du cadastre officiel du Village de Pointe-Gatineau, le tout tel que montré au plan de compilation cadastrale révisé les 1976 07 01 et 1977 08 31 des arpenteurs-géomètres Alary, St-Pierre, Durocher et Germain.

Adoptée unanimement.

C-78-873

Déneigement - secteur Mont-Cascades

ATTENDU QUE par sa résolution numéro C-78-829, le Conseil a adjugé, pour une période de 3 ans, les travaux de déneigement des routes ci-après indiquées, à M. Bernard Lemieux, à savoir:

- | | | |
|------|---|---------------------|
| 1o.- | Projet Mont-Cascades | 752,70\$ du mille |
| 2o.- | Chemins et rues, de la route 307 au centre de ski Mont-Cascades | 1 035,29\$ du mille |

QUE M. Bernard Lemieux a transmis une lettre à la Ville signifiant son intention de ne pas donner suite aux adjudications précitées;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Jérôme Falardeau, secondé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif:

- | | |
|------|--|
| 1o.- | De rescinder, à toute fin que de droit, la résolution numéro C-78-829 adjugeant les travaux de déneigement de certains chemins dans le projet Mont-Cascades, à M. Bernard Lemieux et de confisquer les dépôts de 1 500,00\$ accompagnant chacune de ses soumissions. |
| 2o.- | D'adjuger des contrats pour le déneigement des chemins ci-dessous mentionnés, au deuxième plus bas soumissionnaire, dans chacun des cas, à savoir: |

- Rues du projet Mont-Cascades:

Pavage Bélec Inc., contrat d'une durée de 3 ans - 900,00\$ du mille.

- Chemins et rues, de la route 307 au centre de ski Mont-Cascades:

Mont-Cascades Ski Lifts Limited, pour une période d'une année - 1 552,50\$ du mille.



L'adjudication à la compagnie de Pavage Bélec Inc. est valable en autant que la Commission Municipale de Québec autorise l'engagement de crédit en découlant.

Adoptée unanimement.

C-78-874

Abris d'autobus

Il est proposé par Monsieur le Conseiller François Leclerc, secondé par Monsieur le Conseiller Julien Soucy et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de demander à la Commission de Transport de la Communauté Régionale de l'Outaouais d'installer des abris d'autobus aux endroits suivants, à savoir:

- 1o.- Boulevard Maloney, côté nord, en face du restaurant McDonald.
- 2o.- Boulevard St-René, intersection montée Paiement.
- 3o.- Boulevard Fournier, intersection de la rue Bériault, à Hull, pour les usagers utilisant le transport en commun en direction de Gatineau.

Adoptée unanimement.

C-78-875

Championnats Provinciaux

ATTENDU QUE les représentants de la Fédération de Hockey sur Glace du Québec ont rencontré le Comité Administratif pour discuter de la tenue des Championnats Provinciaux Junior "B" à Gatineau, du 1979 04 18 au 1979 04 21 et que tous les renseignements requis ont été fournis;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard, secondé par Monsieur le Conseiller Jérôme Falardeau et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif:

- 1o.- D'accepter en principe la tenue des Championnats Provinciaux Junior "B" à Gatineau, du 1979 04 18 au 1979 04 21 et d'approprier une somme de 4 000,00\$ au budget du Service des Loisirs et de la Culture, pour cet événement.
- 2o.- De former un comité composé du gérant et des Conseillers Rhéal Lalonde et François Leclerc pour discuter avec la Fédération de Hockey sur Glace du Québec des conditions de la tenue d'un tel événement à Gatineau.
- 3o.- D'autoriser le paiement d'un dépôt remboursable de 1 000,00\$, à la Fédération, devant accompagner l'inscription de candidature de la Ville pour la tenue dudit événement.

Adoptée unanimement.



Rescindée

Voir

Résolution

C-78-951 Lb

Plainte en réclamation de la municipalité
C-78-876 Soumissions - cueillette des ordures
secteur Touraine

ATTENDU QUE le directeur des Services Techniques a présenté un rapport d'analyse des soumissions pour la cueillette des ordures sur le territoire de l'ancienne Ville de Touraine et que les offres se résument comme suit, à savoir:

1o.- LEPAGE TRUCKING..... 99,36\$

..... première année.....	22,56\$
..... deuxième année.....	24,00\$
..... troisième année.....	25,56\$
..... quatrième année.....	27,24\$

2o.- SERVICES SANITAIRES MONTCLAIR INC..... 103,32\$

..... première année.....	23,40\$
..... deuxième année.....	24,96\$
..... troisième année.....	26,64\$
..... quatrième année.....	28,32\$

3o.- LES SERVICES SANITAIRES DE L'OUTAOUAIS INC..... 105,84\$

..... première année.....	24,00\$
..... deuxième année.....	25,56\$
..... troisième année.....	27,24\$
..... quatrième année.....	29,04\$

4o.- BERNARD LEMIEUX ET ERIC FIELDS..... 96,00\$

..... première année.....	24,00\$
..... deuxième année.....	24,00\$
..... troisième année.....	24,00\$
..... quatrième année.....	24,00\$

QUE dans le cas du plus bas soumissionnaire, la municipalité a connu une mauvaise expérience alors que M. Bernard Lemieux a refusé de donner suite à des travaux de déblaiement de neige dans certaines parties de la Ville après que le Conseil lui eut adjugé lesdites soumissions;

QUE l'entrepreneur en place, en l'occurrence M. Georges Lepage, offre un service dont la municipalité est très satisfaite et qu'il dispose des équipements requis pour effectuer la cueillette des ordures sur le territoire concerné;

QUE dans le cas des soumissionnaires "Bernard Lemieux et Eric Fields", ceux-ci devront se procurer les équipements requis après l'adjudication du contrat et que l'engagement actuel se termine le 1978 12 01;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde, secondé par Monsieur le Conseiller Raymond Dupont et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif:

1o.- De demander à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales la permission d'adjudiquer le contrat pour la cueillette des ordures, sur le territoire de l'ancienne Ville de Touraine, à M. Georges Lepage, pour la période du 1978 12 01 au 1982 12 31, aux tarifs suivants, à savoir:





1978 12 01 au 1979 12 31.....	22,56\$
1980 01 01 au 1980 12 31.....	24,00\$
1981 01 01 au 1981 12 31.....	25,56\$
1982 01 01 au 1982 12 31.....	27,24\$

20.- De demander à la Commission Municipale de Québec de donner son assentiment à l'engagement de crédit découlant de l'adjudication précitée.

Adoptée unanimement.

C-78-877

Listes des comptes

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard, secondé par Monsieur le Conseiller Julien Soucy et résolu d'autoriser le directeur du Service des Finances à effectuer le paiement des listes de comptes suivantes, à savoir:

10.- Listes des comptes payés du 1978 10 04 au 1978 11 01:

Total du 1978 10 04.....	49 851,23\$
Total du 1978 10 06.....	117 933,02\$
Total du 1978 10 11.....	65 434,36\$
Total du 1978 10 13.....	332 739,50\$
Total du 1978 10 18.....	74 512,56\$
Total du 1978 10 20.....	150 712,95\$
Total du 1978 10 25.....	73 790,58\$
Total du 1978 10 27.....	215 477,90\$
Total du 1978 11 01.....	<u>20 431,08\$</u>
	1 100 883,18\$

20.- Liste des comptes à payer au 1978 11 06... 557 057,46\$

30.- Liste des comptes, fonds de roulement 1978 10 24..... 25 083,70\$

40.- Liste des comptes à payer au fonds des projets en cours au 1978 11 06..... 112 166,91\$

Adoptée unanimement.

* Monsieur le Conseiller Jérôme Falardeau quitte son fauteuil.



C-78-878

Servitude - Les Placements Laleri

ATTENDU QUE le Comité des Parents du secteur Le Carrefour demande l'implantation de 2 passages à piétons sur les terrains vacants situés en bordure de la rue Du Barry et du boulevard Gréber;

QUE le propriétaire desdits lots est disposé à consentir une servitude à la Ville en autant que les parties peuvent s'entendre quant à son tracé;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Raymond Dupont, secondé par Monsieur le Conseiller François Leclerc et résolu:

1o.- De retenir les services d'une firme d'arpenteurs-géomètres pour la préparation d'un plan montrant la servitude devant être créée sur les terrains situés en bordure de la rue Du Barry et du boulevard Gréber.

2o.- D'acquérir de "Les Placements Laleri", pour la somme nominale de 1,00\$, une servitude temporaire sur les lots ci-haut décrits.

Que son Honneur le Maire et le greffier soient et sont autorisés à signer l'acte notarié requis à cet effet, pour et au nom de la Ville.

MOTION POUR DIFFERER:

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde, secondé par Monsieur le Conseiller Julien Soucy et résolu que la résolution principale soit référée au Comité Administratif pour étude supplémentaire.

En faveur de la motion pour différer:

Messieurs les Conseillers:

Honoré Séguin
Julien Soucy
Fernand Laroche
Rhéal Lalonde
François Leclerc

Contre:

Messieurs les Conseillers:

Conrad Bouffard
Raymond Dupont

Motion pour différer adoptée sur division 5 contre 2.

C-78-879

Les foyers Lefebvre et Picard

ATTENDU QUE le directeur du Service des Incendies a présenté un rapport des inspections des résidences des familles d'accueil au 69, boulevard Du Progrès et au 133, rue Champlain, à l'effet que les réparations requises par son Service procèdent de façon satisfaisante;



EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Julien Soucy, secondé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'accepter le rapport du directeur du Service des Incendies, en date du 1978 10 31, concernant les foyers des familles d'accueil au 69, boulevard Du Progrès et au 133, rue Champlain et que la résolution numéro C-78-605, soit modifiée pour accorder un délai additionnel de 30 jours pour que lesdits foyers soient conformes aux normes de la réglementation municipale.

Adoptée unanimement.

C-78-880

Adjudication de soumission
- services bancaires

ATTENDU QUE le directeur du Service des Finances a présenté un rapport d'analyse des soumissions reçues se rapportant aux services bancaires;

QUE ledit rapport recommande d'accepter la proposition la plus avantageuse pour la Ville;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Honoré Séguin, secondé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde et résolu d'accepter l'offre de la Banque Royale du Canada, succursale aux Galeries Gatineau, à compter du 1979 01 01.

Adoptée unanimement.

AVIS DE MOTION:

Par Monsieur le Conseiller Fernand Larose, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera introduit pour décréter l'expropriation des parties de lots 505-1, 510, 515-1, 515-2 et 519 au cadastre officiel du Village de Pointe-Gatineau et pour approprier les deniers pour en payer le coût.

AVIS DE MOTION:

Par Monsieur le Conseiller Fernand Larose, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera introduit pour décréter l'expropriation des parties de lots 505-1, 510, 515-1, 515-2 et 519 au cadastre officiel du Village de Pointe-Gatineau et pour autoriser un emprunt par obligations pour en payer le coût.

AVIS DE MOTION:

Par Monsieur le Conseiller Fernand Larose, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera introduit pour décréter la construction du prolongement du collecteur pluvial installé sur le lot 17B-261, rang I, canton de Templeton et pour y approprier les deniers nécessaires pour en payer le coût.





AVIS DE MOTION:

Par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera introduit pour amender le règlement numéro 495 de l'ancienne municipalité de Touraine afin de modifier la marge de recul dans les zones RA de façon à l'uniformiser avec les autres secteurs de la municipalité.

AVIS DE MOTION:

Par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera introduit pour modifier le nom de certaines rues.

C-78-881

Règlement numéro 30-71-8-78

Il est proposé par Monsieur le Conseiller François Leclerc, secondé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde et résolu que le règlement numéro 30-71-8-78 amendant le règlement numéro 30-71 de l'ancien Village de Templeton concernant la marge latérale dans les zones CB, soit et est approuvé tel que lu.

Adoptée unanimement.

C-78-882

Règlement numéro 35-2-78

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde, secondé par Monsieur le Conseiller François Leclerc et résolu que le règlement numéro 35-2-78 modifiant le règlement numéro 35-1-77 concernant les fosses septiques, soit et est approuvé tel que lu.

Adoptée unanimement.

C-78-883

Règlement numéro 75-6-78

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Honoré Séguin, secondé par Monsieur le Conseiller François Leclerc et résolu que le règlement numéro 75-6-78 modifiant l'article 1 du règlement numéro 75-3-78 en vue d'apporter des dispositions particulières à la zone A/11, soit et est approuvé tel que lu.

Adoptée unanimement.



C-78-884

Règlement numéro 140-78

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde, secondé par Monsieur le Conseiller Julien Soucy et résolu que le règlement numéro 140-78 décrétant un emprunt de 250 000,00\$ pour la préparation d'un plan directeur d'urbanisme, soit et est approuvé tel que lu.

AMENDEMENT:

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard, secondé par Monsieur le Conseiller Raymond Dupont et résolu que l'appropriation réglementaire pour "personnel à contrat" soit réduite à 125 000,00\$ et que les frais du règlement soient également modifiés en fonction de la diminution précitée.

MOTION POUR DIFFERER:

Il est proposé par Monsieur le Conseiller François Leclerc, secondé par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde et résolu que le règlement numéro 140-78 soit référé au Comité Administratif pour étude supplémentaire.

En faveur de la motion pour différer:

Messieurs les Conseillers

Julien Soucy,
Rhéal Lalonde,
François Leclerc.

Contre:

Messieurs les Conseillers

Conrad Bouffard,
Honoré Séguin,
Raymond Dupont,
Fernand Larose.

Motion pour différer rejetée sur division 4 contre 3.

En faveur de l'amendement:

Messieurs les Conseillers

Conrad Bouffard,
Raymond Dupont.

Contre:

Messieurs les Conseillers

Honoré Séguin,
Julien Soucy,
Fernand Larose,
Rhéal Lalonde,
François Leclerc.

Amendement rejeté sur division 5 contre 2.

En faveur de la résolution principale:

Messieurs les Conseillers

Honoré Séguin,
Julien Soucy,
Fernand Larose,
Rhéal Lalonde.

Contre:

Messieurs les Conseillers

Conrad Bouffard,
Raymond Dupont,
François Leclerc.

Résolution principale adoptée sur division 4 contre 3.





C-78-885

Règlement numéro 141-78

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Honoré Séguin, secondé par Monsieur le Conseiller Julien Soucy et résolu que le règlement numéro 141-78 décrétant des travaux d'amélioration sur partie du chemin de la montée Paiement, soit et est approuvé tel que lu.

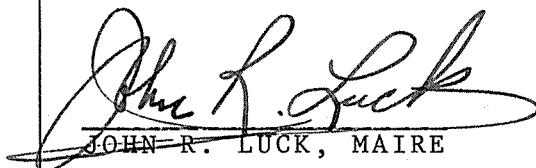
Adoptée unanimement.

C-78-886

Ajournement

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Fernand Larose, secondé par Monsieur le Conseiller François Leclerc et résolu que l'assemblée soit ajournée au 1978 11 20.

Adoptée unanimement.



JOHN R. LUCK, MAIRE



LAURIER BECHAMP, GREFFIER

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA VILLE DE GATINEAU

A une assemblée régulière ajournée du Conseil de la Ville de Gatineau, tenue le 1978 11 20, à 20:00 et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire John R. Luck, Messieurs les Conseillers Yves Audette, Richard Trottier, Conrad Bouffard, Noel Charette, Honoré Séguin, Raymond Dupont, Julien Soucy, Jérôme Falardeau, Fernand Larose, Rhéal Lalonde et François Leclerc.

Monsieur le Conseiller Robert Labine a motivé son absence.

C-78-887:

Procès-verbal du Comité Administratif

Il est proposé par monsieur le conseiller Conrad Bouffard secondé par monsieur le conseiller François Leclerc et résolu que le procès-verbal et les notes supplémentaires des assemblées du Comité Administratif tenues les 1978 11 08 et 1978 11 15 soient et sont ratifiés tels que présentés.

Adoptée unanimement.



CORRESPONDANCE

1o.- Ministère des Transports - drainage et réparation de ponceaux.

2o.- M. Napoléon Marenger - uniformisation des noms de rues.

C-78-888:

Luminaire route 307 et Chemin Whissell

Il est proposé par monsieur le conseiller Conrad Bouffard secondé par monsieur le conseiller Raymond Dupont et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de demander à l'Hydro-Québec de remplacer le luminaire 10 000 lumens installé sur le côté est de la route 307 à l'intersection du Chemin Whissell par un luminaire 20 000 lumens.

Adoptée unanimement.

C-78-889:

Stationnement interdit boulevard Lorrain

ATTENDU QUE plusieurs accidents sont survenus sur le boulevard Lorrain et que des dispositions doivent être prises pour rendre ce boulevard sécuritaire;

QUE les automobiles stationnées en bordure de cette route gênent la circulation en plus d'obstruer la vue des automobilistes sortant de leur domicile;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Conrad Bouffard secondé par monsieur le conseiller Raymond Dupont et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de demander au Ministère des Transports d'interdire le stationnement en tout temps sur le côté est de la partie du boulevard Lorrain comprise entre la route 148 et la rue René Lévesque.

Adoptée unanimement.

C-78-890:

Lotissements

ATTENDU QUE le service d'Urbanisme a étudié les demandes de lotissement ci-dessous mentionnées et qu'il en recommande l'approbation puisqu'elles sont conformes;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Conrad Bouffard secondé par monsieur le conseiller Raymond Dupont et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'accepter les demandes de lotissement ci-après indiquées pour transmission à la Communauté Régionale de l'Outaouais, à savoir:



- 1o.- M. Roland Mantha,
Lots: 34-85-1 et 34-86-1 du cadastre officiel du village de Pointe-Gatineau,
Plan no. 23286-8279-S,
Préparé par M. Hugues St-Pierre, le 1978 10 13.
- 2o.- M. Antoine Zalatan,
Lot: 7A-11, rang XI, Canton de Hull,
Plan no. 22580-1619-D,
Préparé par M. Claude Durocher, le 1978 03 22.
- 3o.- M. Antoine Zalatan,
Lot: 7A-12, rang XI, Canton de Hull,
Plan no. 22581-1620-D,
Préparé par M. Claude Durocher, le 1978 03 22.
- 4o.- M. Antoine Zalatan,
Lot: 7A-13, rang XI, Canton de Hull,
Plan no. 22582-1621-D,
Préparé par M. Claude Durocher, le 1978 03 22.

Adoptée unanimement.

C-78-891:

Transferts budgétaires

Il est proposé par monsieur le conseiller Conrad Bouffard secondé par monsieur le conseiller Raymond Dupont et résolu qu'en vertu de recommandations unanimes du Comité Administratif, d'autoriser le directeur du service des Finances à effectuer les transferts budgétaires suivants, à savoir:

VIREMENT NUMERO 75

01 82 541 Revenu	
Subvention activités sportives	7 388,00\$
02 76 100 Activités Aquatiques	
919 Subventions	1 788,00\$
02 76 200 Activités par équipes	
919 Subventions	2 250,00\$
02 76 300 Activités individuelles	
919 Subventions	3 025,00\$
02 74 400 Soccer	
919 Subventions	325,00\$

VIREMENT NUMERO 76

02 35 130 Réseau d'aqueduc	
549 Autre entretien de machinerie et équipement	(4 000,00\$)
649 Autres pièces et accessoires	4 000,00\$



VIREMENT NUMERO 78

02 83 731 Aménagement du dépotoir	
539 Autres entretien et réparation	
Bâtisses	1 150,00\$
623 Ciment et Béton	210,00\$
624 Bois	1 080,00\$
626 Gravier et Concassé	150,00\$
635 Peinture	70,00\$
649 Autres pièces et accessoires	1 240,00\$
713 Immobilisation dépotoir	4 100,00\$
05 90 000 Surplus accumulé	(8 000,00\$)

VIREMENT NUMERO 79

02 83 732 726	
Immobilisation aréna de Gatineau	18 000,00\$
05 90 000	
Surplus accumulé	(18 000,00\$)

VIREMENT NUMERO 81

02 14 100 Bureau du Greffier	
494 Cotisation et abonnements	40,00\$
671 Papeterie et fourniture de bureau	(40,00\$)

VIREMENT NUMERO 82

02 73 300 Aréna Secteur Touraine	
624 Bois	400,00\$
660 Articles de nettoyage	200,00\$
726 Immobilisations - arénas	(200,00\$)
740 Immobilisations - machinerie et outillage	(400,00\$)

VIREMENT NUMERO 84

02 16 000 Service du Personnel	
311 Congrès	(400,00\$)
319 Autres frais de déplacement	400,00\$

VIREMENT NUMERO 85

02 71 100 Administration	
671 Papeterie et fourniture de bureau	(400,00\$)
740 Immobilisations - machinerie, véhicules et équipements	(300,00\$)
750 Immobilisations - ameublement et agencement	700,00\$



02 73 300	Aréna Secteur Touraine	
539	Autre entretien et réparation de bâtisse	(100,00\$)
649	Autres pièces et accessoires	100,00\$

VIREMENT NUMERO 88

02 13 100	Gérance	
112	Rémunération régulière autres employés	(600,00\$)
750	Immobilisations ameublement et agencement	600,00\$

VIREMENT NUMERO 89

02 13 300	Service des Achats	
311	Congrès	(100,00\$)
671	Papeterie et Fourniture de bureau	150,00\$
691	Médicaments et fournitures	(50,00\$)

VIREMENT NUMERO 90

02 19 200	Service des Communications	
671	Papeterie et fourniture de bureau	(900,00\$)
750	Immobilisations, ameublement et agencement	900,00\$

Adoptée unanimement.

C-78-892:

Eclairage boul. Lorrain

Il est proposé par monsieur le conseiller Conrad Bouffard secondé par monsieur le conseiller Raymond Dupont et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, que demande soit faite à l'Hydro Québec pour l'installation de un (1) luminaire mercure 20 000 lumens, sur poteau de bois existant, sur le boulevard Lorrain en face du numéro 244, dans le secteur Templeton.

Le tout selon le plan ER-78-10 préparé par les Services Techniques.

De plus, que la résolution C-78-843 soit modifiée pour remplacer 10 000 lumens par 20 000 lumens.

Adoptée unanimement.





C-78-893:

Message de félicitations - M. le
Docteur Guy Lemay

Il est proposé par monsieur le conseiller Conrad Bouffard secondé par monsieur le conseiller Raymond Dupont et résolu de transmettre un chaleureux message de félicitations à Monsieur le Docteur Guy Lemay, pour sa nomination au poste de Commissaire de la Commission de la Capitale Nationale et qu'il soit également assuré de l'étroite collaboration de la ville dans l'exécution de son mandat.

Adoptée unanimement.

C-78-894:

Message de félicitations - 50e
anniversaire de mariage - M. et Mme
James McAuliff

Il est proposé par monsieur le conseiller Conrad Bouffard secondé par monsieur le conseiller Raymond Dupont et résolu que le responsable du Service des Communications soit et est autorisé à transmettre pour et au nom du Conseil, un chaleureux message de félicitations et de bons souhaits, à Monsieur et Madame James McAuliff du 39 de la rue Archambault, secteur Pointe-Gatineau, Gatineau, Québec, à l'occasion de leur 50e anniversaire de mariage.

Adoptée unanimement.

C-78-895:

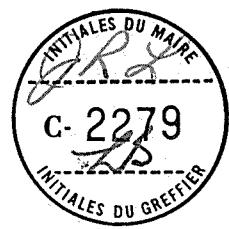
Désignation de noms de rue - Projet
Mont-Cascades

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer certaines rues du village III du projet Mont-Cascades et que la division cadastre et toponymie du service d'Urbanisme a formulé des recommandations;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Conrad Bouffard secondé par monsieur le conseiller Raymond Dupont et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de désigner les rues portant les numéros de cadastre ci-dessous comme suit, à savoir:

<u>Numéros de lot</u>	<u>Noms de rue</u>
A-520	Mont-Orford
A-523	Mont-Albert
A-583	Mont-Apica
A-584	Jasper
A-585, A-586, A-587 et A-588	Mont-Royal
A-589	Mont-St-Hilaire

Adoptée unanimement.



MODIFIÉE

VOIR
C-79-41
LB.

MODIFIÉ VOIR
RES. C-79-399
LB.

MODIFIÉ VOIR
RES. C-80-116
LB.

MODIFIÉ VOIR
RES. C-87-441
J.G.L.

article 3
RESCINDEVOIR
RES. C-88-1112
O.G.L.

C-78-896:

Ordonnances de circulation

ATTENDU QUE la Sûreté Municipale a présenté plusieurs rapports recommandant l'adoption de certaines ordonnances relatives à la circulation;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Conrad Bouffard secondé par monsieur le conseiller Raymond Dupont et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif:

- 1o.- d'interdire en tout temps le stationnement des véhicules automobiles sur les deux côtés de la partie du boulevard Gréber, se situant entre les intersections La Savane, St-Louis, Archambault.
- 2o.- d'interdire en tout temps sur les deux côtés, le stationnement des véhicules automobiles sur la rue St-Antoine, depuis l'intersection La Savane en direction sud jusqu'à un point finissant au côté nord du ruisseau Moreau.
- 3o.- que la circulation des véhicules automobiles sur la rue Bruyère soit en sens unique seulement direction ouest à l'est et que le stationnement des véhicules automobiles soit interdit en tout temps sur le côté sud de la rue Bruyère, depuis le boulevard Gréber jusqu'à la rue St-Antoine. Nonobstant l'interdiction de stationnement, il est permis aux autobus scolaires de stationner pour permettre aux étudiants de l'école Bruyère de monter ou descendre des autobus scolaires.
- 4o.- d'autoriser l'installation d'enseignes d'arrêt multisens à l'intersection boulevard Gréber/Chemin du rang III et qu'une enseigne "Cédez" soit installée sur le côté nord-est de l'intersection du Chemin du rang III et de la Montée St-Antoine pour permettre un virage à droite aux véhicules en direction nord.
- 5o.- de décréter un arrêt obligatoire sur la rue Le Roy à l'intersection David.
- 6o.- de décréter un arrêt obligatoire et d'autoriser les travaux publics à installer les enseignes appropriées sur la rue Généreux à l'intersection Dubeau et de procéder au peinturage des traverses à piétons, tel que recommandé aux rapports numéros 14-78 et 15-78 de la Sûreté Municipale aux intersections Dubeau/Généreux, Généreux/Anka, Généreux/Demontigny et Cadieux/St-René.
- 7o.- de décréter un arrêt obligatoire sur la rue Victoria à l'intersection David.

Il est de plus résolu que les Travaux Publics soient autorisés à procéder à l'installation de la signalisation en conformité avec les schémas accompagnant les rapports de la Sûreté Municipale.

Adoptée unanimement.



C-78-897:

Arrêt d'autobus

Il est proposé par monsieur le conseiller Conrad Bouffard secondé par monsieur le conseiller Raymond Dupont et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, et suite au rapport de la Sûreté Municipale de demander à la Commission de Transport de la Communauté Régionale de l'Outaouais de relocaliser l'enseigne d'arrêt d'autobus située sur le côté sud de la rue Ste-Yvonne entre les rues Thibault et Louis-Hébert de façon à n'obstruer aucune entrée charriière.

Adoptée unanimement.

C-78-898:

U.M.Q. - résolutions Congrès 1978

ATTENDU QUE le Comité Administratif a étudié le contenu du cahier des résolutions du congrès de 1978 de l'Union des Municipalités de la Province de Québec;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Honoré Séguin secondé par monsieur le conseiller Julien Soucy et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'accepter les résolutions portant les numéros ci-dessous mentionnés, à savoir:

- AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DECENTRALISATION
 - résolutions 78-AT.D.-01 à 78-AT.D.-08 inclusivement.
- DEMOCRATIE MUNICIPALE
 - résolutions 78-D.M.-01 à 78-D.M.-12
- FISCALITE
 - résolutions 78-F.-01 à 78-F.-03
- RELATIONS OUVRIERES
 - résolutions 78-R.O.-01 et 78-R.O.-02
- LOI 54
 - résolutions 78-LE.-01 et 78-LE.-02

Monsieur le conseiller Noël Charette enregistre sa dissidence à l'égard de la résolution 78-LE.-02.

Adoptée sur division 10 contre 1.

C-78-899:

Règlement hors cour - Louisbourg Construction

ATTENDU QUE Me Jean-Carol Boucher, procureur de la ville dans la cause Louisbourg Construction VS Ville de Gatineau, a rencontré le Comité Administratif pour discuter de la proposition de cette firme en vue d'un règlement hors cour;





QUE ledit comité a jugé cette proposition d'inacceptable et qu'il suggère qu'une contre proposition soit soumise par la Ville;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Honoré Séguin secondé par monsieur le conseiller Conrad Bouffard et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser Me Jean-Carol Boucher à offrir à Louisbourg Construction Ltée une somme de 34 313,15\$ plus intérêts légaux ou tel que mentionné au devis pour un règlement complet et final dans cette cause.

Adoptée unanimement.

C-78-900:

Association des Propriétaires de Côte d'Azur -
Circuit d'autobus numéro 62

ATTENDU QUE l'Association des Propriétaires de Côte d'Azur a présenté une demande de modifier le trajet du circuit d'autobus numéro 62 afin de desservir les résidants de ce projet;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yves Audette secondé par monsieur le conseiller Richard Trottier et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de formuler une demande à la Commission de Transport de la Communauté Régionale de l'Outaouais, à l'effet que le trajet de l'autobus numéro 62 soit modifié pour desservir les résidants du projet Côte d'Azur.

Adoptée unanimement.

C-78-901:

Démolition = Salle Communautaire = Cantley

ATTENDU QU'à la suite d'un appel d'offres, aucune soumission n'a été reçue pour la démolition de l'ancienne salle communautaire de Cantley sur le lot 9, rang XI, Canton de Hull et que les autorités municipales estiment que cet édifice représente un danger public;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yves Audette secondé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'accepter l'offre de Monsieur Wilfrid Mongeon et de l'autoriser à démolir l'ancienne salle communautaire de Cantley, sans frais à la ville et de le laisser s'approprier de tous matériaux de démolition en autant que celui-ci assume la responsabilité civile pour toute réclamation qui pourrait survenir durant les travaux de démolition et que tous les débris soient enlevés du terrain à la fin des travaux; la fondation devant rester en place.

Adoptée unanimement.

C-78-902:

Appel d'offres assurances - Approbation
d'honoraires professionnels

ATTENDU QUE le Conseil a retenu les services des actuaires-conseils Pouliot, Guérard et Associés Inc. pour la préparation de devis pouvant servir pour des appels d'offres pour les couvertures des assurances de la ville et que l'ordre de grandeur du mandat se situe à environ 3 500,00\$;



QUE lors de la préparation des devis, les actuaires-conseils en consultation avec les officiers de la ville ont établi des différentes options pour permettre à la ville d'exercer un choix quant à la nature des couvertures des assurances en tenant compte des primes exigibles et que conséquemment, le travail desdits actuaires-conseils a été considérablement augmenté;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yves Audette secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser le paiement de la facture au montant de 5 100,00\$ des actuaires-conseils Pouliot, Guérard et Associés Inc.

RESOLUTION POUR DIFFERER:

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Trottier secondé par monsieur le conseiller Julien Soucy et résolu que la résolution principale soit différée jusqu'à la présentation du rapport de la firme Pouliot, Guérard et Associés Inc. concernant l'ouverture des soumissions pour les couvertures d'assurances.

EN FAVEUR DE LA RESOLUTION POUR DIFFERER:

Messieurs les Conseillers Richard Trottier, Noël Charette, Julien Soucy et Jérôme Falardeau.

CONTRE LA RESOLUTION POUR DIFFERER:

Messieurs les Conseillers Yves Audette, Conrad Bouffard, Honoré Séguin, Raymond Dupont, Fernand Larose, Rhéal Lalonde et François Leclerc.

EN FAVEUR DE LA RESOLUTION PRINCIPALE:

Messieurs les Conseillers Yves Audette, Conrad Bouffard, Honoré Séguin, Raymond Dupont, Julien Soucy, Fernand Larose, Rhéal Lalonde et François Leclerc.

CONTRE LA RESOLUTION PRINCIPALE:

Messieurs les Conseillers Richard Trottier, Noël Charette et Jérôme Falardeau.

La résolution pour différer est rejetée sur division 7 contre 4.

La résolution principale est adoptée sur division 8 contre 3.

C-78-903:

Obligations règlements 96-2-78 et 96-3-78
vente de gré à gré

ATTENDU QUE la Ville de Gatineau désire vendre de gré à gré privément au fonds de pension de la ville, un montant de 250 000,00\$ d'obligations à être émises en vertu du règlement numéro 96-1-77 modifié par les règlements numéros 96-2-78 et 96-3-78;





ATTENDU QUE les conditions de vente sont les mêmes quant au coût net à celles qui sont offertes à la ville pour la vente de son émission de 1 683 000,00\$ datée du 1978 12 04;

QUE selon le Ministère des Affaires Municipales le prix de vente est établi à 97,81\$ du 100,00\$ d'obligations pour les obligations échéant en série 1 à 10 ans à 10 $\frac{1}{4}$ % pour que le coût net à la Ville soit de 10,76%;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Larose secondé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde et résolu que demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales à vendre privément de gré à gré au fonds de pension de la Ville, les 250 000,00\$ d'obligations à être émises en vertu de son règlement numéro 96-1-77 modifié par les règlements numéros 96-2-78 et 96-3-78 aux conditions suivantes:

Les obligations seront datées du 1978 12 11 et deviendront échues en série comme suit:

1979 12 11	15 000,00\$	à	10 $\frac{1}{4}$ %
1980 12 11	15 000,00\$	à	10 $\frac{1}{4}$ %
1981 12 11	20 000,00\$	à	10 $\frac{1}{4}$ %
1982 12 11	20 000,00\$	à	10 $\frac{1}{4}$ %
1983 12 11	25 000,00\$	à	10 $\frac{1}{4}$ %
1984 12 11	25 000,00\$	à	10 $\frac{1}{4}$ %
1985 12 11	30 000,00\$	à	10 $\frac{1}{4}$ %
1986 12 11	30 000,00\$	à	10 $\frac{1}{4}$ %
1987 12 11	35 000,00\$	à	10 $\frac{1}{4}$ %
1988 12 11	35 000,00\$	à	10 $\frac{1}{4}$ %
<hr/>			<hr/>
250 000,00\$			

Le prix payé par le fonds de pension de la ville sera de 97,81\$ du 100,00\$ d'obligations.

Adoptée unanimement.

C-78-904: Modification règlements 96-1-77, 96-2-78 & 96-3-78 Vente d'obligations

ATTENDU QUE la Ville de Gatineau émet des obligations pour un montant total de 250 000,00\$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 96-2-78 (96-3-78) (96-1-77), et pour un montant de 250 000,00\$;

QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces obligations sont émises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde secondé par monsieur le conseiller François Leclerc et résolu que le règlement d'emprunt indiqué ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin qu'il soit conforme à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce renoncé qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-dessus en regard du règlement compris dans l'émission de 250 000,00\$;



- 1.- Les obligations seront datées du 1978 12 11.
- 2.- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales au Canada, de la Banque Royale du Canada.
- 3.- Un intérêt à un taux n'excédant pas 10 $\frac{1}{4}$ % l'an sera payé semi-annuellement le 11 juin et le 11 décembre de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital.
- 4.- Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.
- 5.- Les obligations seront émises en coupures de 100,00\$ ou de multiples de 100,00\$.
- 6.- Les obligations seront signées par le maire et le greffier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant, un fac-similé de la signature du maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

Adoptée unanimement.

MODIFIÉ VOIR
RES. C- 30-246
L.D.

C-78-905:

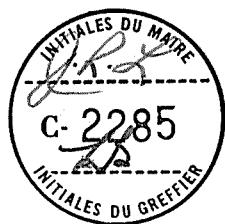
Transfert d'un poste - services des finances et du personnel

ATTENDU QUE les directeurs du service des Finances et du service du Personnel ont présenté un rapport conjoint concernant un transfert de poste d'un service à l'autre en relation avec la mise en oeuvre de la paie sur le système d'informatique et recommandent:

- 1o.- l'approbation d'un poste de commis I finances à compter de la date d'adoption dudit rapport;
- 2o.- l'embauche d'un employé temporaire au service des finances jusqu'à la mise en application du système de paie de l'informatique;
- 3o.- d'afficher un poste de sténo-dactylo II au service du personnel à compter du départ de l'employé temporaire dont il est fait allusion à la deuxième condition;

QUE ce Conseil estime qu'il y a lieu de donner suite aux deux premières conditions seulement et d'évaluer la situation en ce qui concerne la dernière recommandation après que la paie sera sur le système d'informatique;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Honoré Séguin secondé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif:



10.- d'abolir le poste de commis I finances à compter de l'adoption de la présente.

20.- d'autoriser l'embauche d'un employé temporaire commis I finances jusqu'à la mise en application du système de l'informatique de paie.

Il est entendu que suite à la mise en application dudit système, il sera loisible au directeur du service du Personnel de reformuler une recommandation pour un employé supplémentaire à son service en fonction de la situation existante à cette époque.

Adoptée unanimement.

C-78-906: Projet "Embellissement Gatineau"

ATTENDU QUE le conseil a adopté le règlement numéro 131-78 décrétant certains travaux en fonction du projet "Embellissement Gatineau" présenté par le service des Loisirs et de la Culture dans le cadre du Programme Canada au Travail;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jérôme Falardeau secondé par monsieur le conseiller Julien Soucy et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de désigner Monsieur Guy Lalonde, responsable du projet.

Il est de plus résolu que la Ville s'engage à combler tout déficit pouvant découler de la réalisation dudit projet.

Adoptée unanimement.

C-78-907: L'O.M.H.G. - Budget 1979

ATTENDU QUE l'Office Municipale d'Habitation de Gatineau a présenté au Conseil ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier du 1979 01 01 au 1979 12 31 incluant un déficit de l'ordre de 821 899,00\$;

QUE le Conseil a étudié ce budget en comité général et que le trésorier a présenté le rapport requis à cet effet;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Noel Charette secondé par monsieur le conseiller Jérôme Falardeau et résolu d'accepter les prévisions budgétaires de l'Office Municipale d'Habitation de Gatineau pour la période du 1979 01 01 au 1979 12 31 montrant un déficit de 821 899,00\$; il est entendu que 10% dudit déficit est à la charge de la municipalité.

Adoptée unanimement.

C-78-908: Feux de circulation - Boulevard Maloney

ATTENDU QUE le directeur-adjoint des Services Techniques a informé le Comité Administratif qu'il serait souhaitable d'installer les feux de circulation en inventaire au magasin de la Ville, à l'intersection Maloney, Hart et Côté, pour assurer une protection adéquate aux jeunes écoliers utilisant cette traverse pour accéder aux écoles du secteur;

MODIFIÉ
VOIR
C-79-24.
fb.



EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde secondé par monsieur le conseiller François Leclerc et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser le service des Travaux Publics à procéder à l'installation des feux de circulation en inventaire, sur le boulevard Maloney à l'intersection Hart et Côté et que les deniers requis estimés à environ 3 000,00\$ soient puisés à même le surplus 1977 du fonds d'administration non approprié au budget 1978.

Adoptée unanimement.

RESCINDEE VOIR
C-79-7. *Ls.*

C-78-909:

Dépotoirs à neige

ATTENDU QUE le directeur des Travaux Publics a procédé à l'étude des soumissions ci-dessous indiquées pour les services d'entretien des dépotoirs à neige dans la Ville et qu'il fait rapport à l'effet qu'elles sont conformes, à savoir:

- Bérard & Jémus Excavation 0,29½ v.c. heure
- Les Constructions Bouladier Ltée 0,25 v.c. heure

QUE le plus haut soumissionnaire, en conformité avec la demande dans le devis, s'engage à mettre à la disposition de la Ville certains endroits utilisés dans les années passées et qui sont sa propriété;

QUE ces dépotoirs sont situés à des endroits stratégiques permettant l'utilisation d'un nombre moindre de camions et qu'il en résultera une économie de frais d'opération pour la Ville;

QUE le même soumissionnaire possède un plus grand nombre de pièces d'équipement appropriées à l'entretien des dépotoirs à neige;

QUE les autorités municipales favorisent dans la mesure du possible, l'adjudication de soumission au plus bas soumissionnaire;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Noel Charette secondé par monsieur le conseiller François Leclerc et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'adjudiquer les contrats d'entretien des dépotoirs à neige pour les années 1978-1979, 1979-1980 et 1980-1981, comme suit:

- 1o.- Les Constructions Bouladier Ltée: 0,25 v.c. heure
dépotoirs au parc Lafrenière et secteur Mont-Luc.
- 2o.- de demander au Ministre des Affaires Municipales la permission d'adjudiquer à Bérard & Jémus Excavation, au coût de 0,29½ v.c. heure, tous les autres dépotoirs dans la Ville, incluant ses propriétés privées à Templeton et sur le boulevard Labrosse.



Cette adjudication est valable en autant que la Commission Municipale de Québec ratifie les engagements de crédit découlant de la présente.

Adoptée unanimement.

C-78-910:

Programme de restauration - Secteur Champlain/St-Louis

ATTENDU QUE la Ville s'est engagée conjointement avec la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement et la Société d'Habitation du Québec à réaliser un programme d'amélioration de quartiers pour le secteur Champlain/St-Louis, et que le règlement numéro 115-78 prévoit des deniers aux fins de subventions à la restauration de logements;

QUE les dossiers ci-après mentionnés ont été acceptés par la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement et la Société d'Habitation du Québec pour fins de rénovation et subvention;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Julien Soucy secondé par monsieur le conseiller Raymond Dupont et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'approver les dossiers ci-dessous mentionnés pour les montants indiqués en rapport avec chacun d'eux, à savoir:

Dossier	Propriétaires et adresses	Coût total rénovation	S.H.Q. Ville (25% du coût total ou moins)
012-641	S.Choweiri, 21 Gréber	9 000,00\$	2 250,00\$
013-A32	A.Lemay, 59 Champlain	3 318,00\$	---
030-A54	B.Gascon, 33 J.-Cartier	5 507,00\$	---
031-A23	T.Duciaume, 77 Champlain	8 308,00\$	2 077,00\$
035-A31	T.Richard, 61 Champlain	2 894,00\$	348,00\$

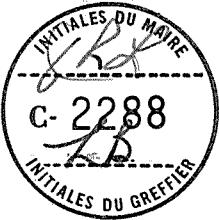
Il est de plus résolu d'approprier les fonds ainsi autorisés à même les deniers du règlement numéro 115-78.

Adoptée unanimement.

C-78-911:

Programme de restauration - hors zone

ATTENDU QUE le service d'Urbanisme a présenté un rapport dans lequel il appert qu'il est possible pour la Ville de formuler une demande pour un programme de restauration hors zone P.A.Q.;



QUE le secteur hors zone se situe à l'intérieur des limites suivantes, à savoir:

- au nord: le boulevard Maloney
- à l'est: le boulevard Labrosse
- au sud: la ligne arrière des lots au sud des rues St-André et Notre-Dame
- à l'ouest: les rues Maple, Canipco et Main.

QUE la quote-part de la Ville dans un tel programme hors zone s'établirait à environ 218 0,00\$;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Laroche secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'acquiescer en principe à un tel programme et d'informer la Société d'Habitation du Québec des intentions de la Ville à cet effet.

Adoptée unanimement.

C-78-912: Amendement au règlement 123 de la C.R.O. - Zones inondables

ATTENDU QUE le service d'Urbanisme a présenté un rapport d'analyse du projet d'amendement au règlement 123 de la Communauté Régionale de l'Outaouais et recommande au conseil de donner son assentiment;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller François Leclerc secondé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, ce Conseil donne son assentiment au projet d'amendement au règlement 123 de la Communauté.

Adoptée unanimement.

C-78-913: M.A.M. - Demande de subvention plan directeur d'Urbanisme

ATTENDU QUE le Cabinet du Ministre des Affaires Municipales informe la municipalité que ce Ministère ne dispose présentement d'aucun budget pour donner suite à la demande d'aide financière de la Ville pour la préparation de son plan directeur d'Urbanisme;

QUE la préparation d'un tel plan directeur est obligatoire en fonction des dispositions de la Loi de la Communauté Régionale de l'Outaouais, à la suite de l'approbation par le Ministre des Affaires Municipales du schéma d'aménagement de la Communauté;





QUE dans le contexte du regroupement des municipalités ordonné à la fin de l'année 1974, l'organisation de la nouvelle Ville a nécessité des accroissements de taxes considérables et que ce Conseil estime qu'il ne peut procéder à la confection d'un plan directeur sans augmenter les taxes;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Conrad Bouffard secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de formuler une nouvelle demande au Ministre des Affaires Municipales pour que celui-ci accorde une subvention à la Ville à même son budget 1979-1980, afin de permettre de remplir les obligations légales découlant des dispositions de la Loi de la Communauté Régionale de l'Outaouais et de l'adoption du schéma d'aménagement par le Ministre.

QUE copie de cette résolution soit transmise aux députés des comtés de Gatineau et Papineau ainsi qu'aux Ministres du Comité Ad Hoc Sous l'Outaouais, en l'occurrence Messieurs Jacques Léonard, Guy Tardif, Claude Morin et Madame Jocelyne Ouellette.

Adoptée unanimement.

Adoption motion si résolution à l'ordre du jour
CA-78-914: Vacance - Poste répartiteur Incendies

ATTENDU QUE suite au décès d'un répartiteur au service des Incendies, il est nécessaire de combler une vacance;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jérôme Falardeau secondé par monsieur le conseiller François Leclerc et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser le directeur du Personnel à procéder à l'affichage et au recrutement d'une personne apte à remplir ce poste.

Adoptée unanimement.

C-78-915: Cadeaux - Brigadiers

Il est proposé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde secondé par monsieur le conseiller Julien Soucy et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser le versement d'une subvention jusqu'à concurrence de 4 200,00\$ au comité de la brigade scolaire pour l'achat de récompenses aux brigadiers pour distribuer lors de la période des fêtes. Il est de plus résolu que le comité soit tenu de présenter un rapport de ses dépenses au conseil et que tous les achats s'effectuent des commerçants locaux.

Adoptée unanimement.



C-78-916: Limite de vitesse - Chemin des Erables

ATTENDU QUE selon le Code de la Route nul ne peut circuler à une vitesse excédant 50 km/h dans les villes et villages sauf sur les autoroutes et sur les chemins provinciaux;

QUE d'après l'article 50A dudit Code de circulation, le Ministre des Transports peut pour des motifs de sécurité routière réduire ou augmenter les limites de vitesse sur les rues et chemins municipaux;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yves Audette secondé par monsieur le conseiller Raymond Dupont et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de demander au Ministre des Transports de fixer la limite de vitesse à 70 km/h sur la partie du Chemin des Erables comprise entre la cabane à sucre et le Chemin Taché.

Adoptée unanimement.

C-78-917: Listes des comptes - Projets en cours

Il est proposé par monsieur le conseiller Julien Soucy secondé par monsieur le conseiller François Leclerc et résolu d'autoriser le directeur du service des Finances à effectuer le paiement des listes de comptes à payer pour les projets en cours ci-dessous mentionnés, à savoir:

1978 11 08	76 289,10\$
1978 11 20	6 822,15\$

Monsieur le Conseiller Jérôme Falardeau s'abstient de voter en vertu des dispositions de l'article 357 de la Loi des Cités et Villes.

Adoptée.

C-78-918: Nomination du maire suppléant

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Trottier secondé par monsieur le conseiller Conrad Bouffard et résolu que Monsieur le Conseiller Raymond Dupont soit et est nommé maire suppléant de cette municipalité pour la période s'étendant du 1978 11 11 au 1979 03 10 en remplacement de Monsieur le Conseiller Robert Labine maire suppléant sortant de charges.

Adoptée unanimement.

C-78-919: Acte de retrait - Propriété numéro 70 067-16

ATTENDU QU'il s'est produit une erreur dans la procédure de la vente pour taxes du lot 58-1 Ptie, au cadastre officiel du village de Pointe-Gatineau, par le fait que le rôle d'évaluation ne reflétait pas le bon nom du propriétaire;



EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Noel Charette secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu d'autoriser que la ville effectue le retrait de la propriété ci-après mentionnée, en faveur de Monsieur François Pariseau, en vertu des dispositions de l'article 569 de la Loi des Cités et Villes, à savoir:

- propriété numéro 70 067-16 - lot 58-1-466 au cadastre officiel du village de Pointe-Gatineau adjugée à Monsieur René Nadon pour 700,00\$.

QUE son Honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Ville.

Adoptée unanimement.

C-78-920: Remplacement du coordonnateur des activités culturelles

ATTENDU QUE suite à la démission du coordonnateur des activités culturelles au service des Loisirs et de la Culture, il est nécessaire de combler cette vacance;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Julien Soucy secondé par monsieur le conseiller Conrad Bouffard et résolu que le directeur du service du Personnel soit et est autorisé à procéder à l'affichage et au recrutement d'une personne apte à remplir le poste de coordonnateur des activités culturelles.

Monsieur le Conseiller Jérôme Falardeau enregistre sa dissidence.

Adoptée sur division 10 contre 1.

C-78-921: Acquisition de l'école Ste-Thérèse

ATTENDU QUE la Commission Scolaire de Gatineau a fermé l'école Ste-Thérèse sise au 183 de la rue Broadway, à Gatineau et qu'elle a également entrepris des démarches en vue de se départir de cet immeuble, en conformité avec l'article 228 de la Loi de l'Instruction Publique;

QU'il est urgent d'implanter à Gatineau un centre culturel pouvant répondre aux demandes sans cesse croissantes des contribuables dans ce domaine et que cette école pourrait servir à combler cette lacune;

QUE cet établissement pourrait également servir à loger les bureaux du Service des Loisirs et de la Culture en plus d'être utilisé par des organismes à but non lucratif; et par la commission

QUE la Commission Scolaire de Gatineau a demandé à la Ville de préciser ses intentions quant à l'utilisation de cette école;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde secondé par monsieur le conseiller Conrad Bouffard et résolu:

MODIFIÉE
voir
C-79-192

Lb.



- 10.- Que la résolution C-78-690 soit et est rescindée à toute fin que de droit;
- 20.- De demander à la Commission Scolaire de Gatineau de vendre à la Ville pour la somme nominale de 1,00\$ l'école Ste-Thérèse sise au 183 de la rue Broadway, à Gatineau, en conformité avec les dispositions de l'article 228 de la Loi de l'Instruction Publique; la superficie de plancher des classes devant servir exclusivement à des fins communautaires et sans but lucratif et la superficie de la résidence devant être utilisée pour l'administration des programmes à fins communautaires.

Monsieur le Conseiller Jérôme Falardeau enregistre sa dissidence.

Adoptée sur division 10 contre l'.

C-78-922: Ouverture - Bureau d'émission de licences

ATTENDU QU'à plusieurs reprises, ce conseil a prié le Ministre des Transports d'ouvrir un bureau d'émission de licences dans la ville pour offrir les mêmes facilités et les mêmes services que le Ministère dispense dans de tels bureaux dans les villes de population identique à Gatineau;

QUE la Ville constitue la concentration de population la plus importante dans la province à l'ouest du Montréal Métropolitain;

QUE le Conseil soulignait également que le facteur important à considérer pour l'ouverture d'un tel bureau se situe à l'ampleur de la population d'une municipalité et non à la distance du bureau le plus rapproché dans une autre municipalité;

QUE le député du Comté de Papineau a transmis à la Ville copie d'une lettre en provenance du Cabinet du Ministre en date du 1977 12 07 dans laquelle il est noté que d'après les études en cours, il serait logique de croire à l'ouverture d'un bureau des véhicules automobiles à Gatineau au cours de l'année budgétaire 1979-1980;

QUE l'ouverture d'un tel bureau aurait pour effet de décongestionner le bureau d'émission des licences de Hull;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Trottier secondé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde et résolu de demander à nouveau à l'Honorable Ministre des Transports d'ouvrir un bureau d'émission de licences à Gatineau pour dispenser tous les services y relatifs.

QUE copie de cette résolution soit également transmise aux députés des comtés de Gatineau et Papineau avec demande d'y déployer leurs meilleurs efforts pour assurer une réponse positive de la part du Ministre des Transports.

Adoptée unanimement.



AVIS DE MOTION:

Par monsieur le conseiller Julien Soucy qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera introduit pour modifier le règlement numéro 1-75 et ses amendements afin d'ajouter de nouveaux sujets à la section des "Affaires Routinières".

AVIS DE MOTION:

Par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera introduit pour décréter les travaux de correction d'une partie de l'égout de la rue Notre-Dame et pour apprivoier les deniers nécessaires pour en payer le coût.

AVIS DE MOTION:

Par monsieur le conseiller Conrad Bouffard qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera introduit pour décréter des travaux de déboisement sur une partie du lot 588 au cadastre officiel du village de Pointe-Gatineau et pour apprivoier les deniers nécessaires pour en payer le coût.

AVIS DE MOTION:

Par monsieur le conseiller Noel Charette qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera introduit pour prévoir le budget des revenus et dépenses de l'année 1979 et pour décréter les impositions de taxes en découlant ainsi que des travaux devant être exécutés à même les deniers prévus audit budget.

AVIS DE MOTION:

Par monsieur le conseiller Fernand Larose qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera introduit pour décréter des routes et/ou voies d'accès réservées en tout temps aux véhicules des services d'urgence sur les terrains de stationnement d'établissements commerciaux, d'édifices publics et complexes domiciliaires et y interdisant le stationnement en tout temps.

C-78-923:

Règlement numéro 142-78

Il est proposé par monsieur le conseiller Noel Charette secondé par monsieur le conseiller Conrad Bouffard et résolu que le règlement numéro 142-78 concernant l'uniformisation des noms de rue soit et est approuvé.

EN AMENDEMENT:

Il est proposé par monsieur le conseiller Honoré Séguin secondé par monsieur le conseiller Fernand Larose et résolu que le règlement numéro 142 soit et est approuvé avec les modifications suivantes, à l'annexe "A", à savoir:



<u>NOM DE RUES</u>	<u>NOM ANCIENNE MUNICIPALITE</u>	<u>NOUVEAU NOM</u>
ALFRED	Templeton O.	ARVIDA
GEORGES	Touraine	EVRY
GEORGES	Templeton O.	ALMA
RAYMOND	Templeton O.	DANIEL

RESOLUTION POUR DIFFERER:

Il est proposé par monsieur le conseiller Conrad Bouffard secondé par monsieur le conseiller Fernand Larose et résolu que le règlement numéro 142-78 soit référé au Comité Administratif pour étude supplémentaire.

EN FAVEUR DE LA RESOLUTION POUR DIFFERER:

Messieurs les Conseillers Yves Audette, Richard Trottier, Conrad Bouffard, Noel Charette, Honoré Séguin, Raymond Dupont, Julien Soucy, Jérôme Falardeau, Fernand Larose et Rhéal Lalonde.

CONTRE LA RESOLUTION POUR DIFFERER:

Monsieur le Conseiller François Leclerc.

La résolution pour différer est adoptée sur division 10 contre 1.

C-78-924:

Règlement numéro 143-78

Il est proposé par monsieur le conseiller Noel Charette secondé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde et résolu que le règlement numéro 143-78 décrétant l'exécution de travaux de voirie et drainage sur les rues 27A-14 et 27A-15, rang V, canton de Templeton, soit et est approuvé tel que lu.

Adoptée unanimement.

C-78-925:

Règlement numéro 495-18-78

Il est proposé par monsieur le conseiller Conrad Bouffard secondé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde et résolu que le règlement numéro 495-18-78 modifiant le zonage sur le territoire de l'ancienne Ville de Touraine dans le but de créer de nouvelles zones RA/23 et CC/10 soit et est approuvé tel que lu et que le greffier soit également autorisé à transmettre ce règlement à la Communauté Régionale de l'Outaouais.

Adoptée unanimement.



C-78-926:

Levée d'assemblée

Il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Larose secondé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde et résolu que l'assemblée soit levée.

Adoptée unanimement.

John R. Luck
JOHN R. LUCK, MAIRE

Laurier Bechamp
LAURIER BECHAMP, GREFFIER

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA VILLE DE GATINEAU

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Gatineau, tenue le 1978 12 04, à 20:00 et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire John R. Luck, Messieurs les Conseillers Richard Trottier, Conrad Bouffard, Noel Charette, Honoré Séguin, Julien Soucy, Jérôme Falardeau, Fernand Larose, Robert Labine, Rhéal Lalonde et François Leclerc.

Monsieur le Conseiller Yves Audette a motivé son absence.

C-78-927:

Procès-Verbal du Conseil

Il est proposé par monsieur le conseiller François Leclerc secondé par monsieur le conseiller Noel Charette et résolu que le procès-verbal des assemblées du Conseil tenues les 1978 11 06 et 1978 11 20, soit et est approuvé tel que présenté.

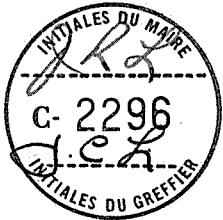
Adoptée unanimement.

C-78-928:

Procès-Verbal du Comité Administratif

Il est proposé par monsieur le conseiller François Leclerc secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu que le procès-verbal et les notes supplémentaires du Comité Administratif tenues le 1978 11 29, soient et sont approuvés tels que présentés.

Adoptée unanimement.



CORRESPONDANCE

- 1o.- Union des Municipalités du Québec - rapport des conférences prononcées au dernier congrès de l'Union des Municipalités du Québec.
- 2o.- Michel Gratton, Député de Gatineau - construction éventuelle du boulevard de La Vérendrye.
- 3o.- Ministre des Travaux Publics et de l'Approvisionnement - construction du boulevard de La Vérendrye.

C-78-929:

Permanence d'employés

ATTENDU QUE le directeur du service du Personnel a présenté un rapport concernant les services des employés ci-dessous mentionnés qui ont complété d'une façon satisfaisante une période d'essai et qu'il y a lieu de confirmer ces personnes dans leur emploi;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de confirmer les employés ci-dessous mentionnés à leur emploi, à savoir:

- ALAIN, Carole
Commis I/général
Service des Finances
1978 06 13
- MARTIN, Jacques
Bibliotechnicien
Service des Loisirs et de la Culture
1978 06 19

Adoptée unanimement.

C-78-930:

Eclairage rue Montmagny

Il est proposé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, que demande soit faite à l'Hydro-Québec pour l'installation de: un (1) luminaire mercure, 10 000 lumens sur poteau de bois existant sur la rue Montmagny, dans le secteur Touraine, le tout selon le plan ER-78-13, préparé par les Services Techniques.

Adoptée unanimement.





MODIFIÉ Voir
RES. C-80-36
LB

C-78-931:

Résolution C-78-848 - traverses d'écoliers

ATTENDU QUE le directeur du service des Travaux Publics a produit un rapport concernant l'installation des enseignes de "zone scolaire" décrétées en vertu du deuxième alinéa de la résolution numéro C-78-848;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif:

1o.- de biffer le deuxième alinéa de la résolution C-78-848 et de décréter l'installation de traverses d'écoliers aux intersections suivantes, à savoir:

- boulevard Gréber et rue Beauséjour
- boulevard Gréber et rue Bienvenue
- boulevard Gréber et rue De l'Acadie

Que le service des Travaux Publics soit autorisé à placer les enseignes d'avertissement requises dans de tels cas, en conformité avec les dispositions du Code de la Route.

2o.- d'installer des enseignes de "zone scolaire" sur la rue De l'Acadie à proximité des intersections Gréber et Bonaventure.

Adoptée unanimement.

C-78-932:

Lotissements

ATTENDU QUE le service d'Urbanisme a étudié les demandes de lotissements ci-dessous indiquées et qu'il en recommande l'approbation puisqu'elles sont conformes;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de donner son assentiment aux demandes ci-après énumérées pour transmission à la Communauté Régionale de l'Outaouais, à savoir:

1o.- M. Normand Sinden,
Lot: 27A-8, rang VII, Canton de Templeton,
Plan no. 781158,
préparé par M. André Défayette, le 1978 09 20.

2o.- Hullbec Ltée,
Lots: 8a-76 à 8a-79 et 7-73 à 7-76, rang X, Canton de Hull,
Plan no. 3438-78,
préparé par M. Jean-Claude Défayette, le 1978 07 27.

3o.- M. Georges Clermont,
Lots: 7-77, 7-78 et 8a-80, rang X, Canton de Hull,
Plan no. 3439-78,
préparé par M. Jean-Claude Défayette, le 1978 07 27.





40.- Les Habitations Cloroca et Al.,
 Lots: 11A-35-1, 11A-35-2, 11A-36-1, 11A-36-2, 11A-37-1,
 11A-37-2, rang II, et 11A-501-1 et 11A-501-2, rang I,
 Canton de Templeton,
 Plan no. S-1235-630-S,
 préparé par M. Louis Samson, le 1978 11 15.

Adoptée unanimement.

C-78-933:

Virements budgétaires

Il est proposé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser le directeur du service des Finances à effectuer les transferts budgétaires suivants, à savoir:

VIREMENT NUMERO 86

02 11 000 Législation	
112 Rémunération régulière autres employés	(3 000,00\$)
919 Subventions - autres	3 000,00\$

VIREMENT NUMERO 87

02 14 100 Bureau du Greffier	
111 Rémunération régulière plein temps	(3 350,00\$)
112 Rémunération régulière autres employés	3 350,00\$

VIREMENT NUMERO 91

02 79 200 Programme Adolescents Autofinancement	
112 Rémunération régulière autres employés	(2 650,00\$)
515 Location véhicules	250,00\$
649 Pièces et accessoires	(1 600,00\$)

02 79 300 Programme Adultes Autofinancement

112 Rémunération régulière autres employés	(3 500,00\$)
--	---------------

02 79 400 Spectacles - Autofinancement

112 Rémunération régulière autres employés	(6 770,00\$)
349 Publicité	(718,00\$)
419 Services Professionnels	(222,00\$)
519 Autres locations (alarme)	(2 467,00\$)
624 Bois	(842,00\$)
635 Peinture	(300,00\$)
499 Autres services	(1 381,00\$)





02 79 400 Spectacles -
Autofinancement
 649 Autres pièces et accessoires (200,00\$)
 651 Vêtements et accessoires (1 600,00\$)

Revenu

01 41 900 Inscriptions socio-
 culturel autofinancement (22 000,00\$)

VIREMENT NUMERO 92

02 78 200 Programme Adolescents
 649 Autres pièces et accessoires (500,00\$)
 919 Subventions - Autres 500,00\$

VIREMENT NUMERO 93

02 61 100 Bureau du Directeur
 121 Temps supplémentaire - plein
 temps (15,00\$)
 494 Cotisations et abonnements (16,00\$)
 550 Entretien et réparation
 ameublement et équipement de
 bureau (50,00\$)
 750 Immobilisation ameublement
 et agencement 120,00\$

02 61 200 Inspection des bâtiments
 411 Services scientifiques et
 génie (495,00\$)
 494 Cotisations et abonnements 16,00\$
 750 Immobilisation ameublement et
 agencement (60,00\$)
 740 Immobilisation machinerie,
 véhicules et équipement 495,00\$

02 61 400 Inspection Sanitaire
 550 Entretien et réparation
 ameublement et équipement
 de bureau (60,00\$)
 671 Papeterie et fourniture de
 bureau (55,00\$)
 750 Immobilisation ameublement
 et agencement (60,00\$)

02 61 500 Planification et étude
 d'ensemble
550 Entretien et réparation
 ameublement et équipement de
 bureau 110,00\$





02 61 600 Programme Amélioration
de Quartiers

419 Autres services professionnels et administratifs	(1 600,00\$)
671 Papeterie et fourniture de bureau	1 600,00\$

02 61 700 Permis d'Affaires

121 Temps supplémentaire - plein temps	15,00\$
671 Papeterie et fourniture de bureau	55,00\$

VIREMENT NUMERO 94

02 21 000 Sûreté Municipale	
111 Rémunération régulière - plein temps	(24 290,00\$)
112 Rémunération régulière - autres employés	12 250,00\$
121 Temps supplémentaire - plein temps	12 000,00\$
122 Temps supplémentaire - autres employés	40,00\$
412 Frais juridiques	2 000,00\$
414 Cours de perfectionnement	(1 750,00\$)
494 Cotisations et abonnements	(400,00\$)
511 Location de bâtisses	750,00\$
549 Autre entretien machinerie et équipement	(1 000,00\$)
610 Aliments	(500,00\$)
671 Papeterie et fourniture de bureau	1 500,00\$
691 Médicaments et fournitures	(600,00\$)

VIREMENT NUMERO 96

02 33 000 Administration	
111 Rémunération régulière plein temps	(16 000,00\$)
112 Rémunération régulière - autres employés	16 000,00\$
121 Temps supplémentaire - plein temps	(350,00\$)
122 Temps supplémentaire - autres employés	350,00\$

02 34 100 Transport routier
Administration

111 Rémunération régulière plein temps	(2 300,00\$)
112 Rémunération régulière - autres employés	2 300,00\$





02 34 210 Transport routier -
Pavage

111 Rémunération régulière plein temps	6 000,00\$
112 Rémunération régulière - autres employés	5 000,00\$
121 Temps supplémentaire - plein temps	250,00\$

02 34 220 Transport routier -
Trottoirs et bordures

111 Rémunération régulière plein temps	(8 000,00\$)
112 Rémunération régulière - autres employés	5 000,00\$
515 Location machinerie, véhicules, outils	1 700,00\$
623 Ciment et béton	150,00\$
624 Bois	(200,00\$)

02 36 100 Edifices et Espaces Verts Administration

112 Rémunération régulière - autres employés	400,00\$
121 Temps supplémentaire - plein temps	(400,00\$)

02 36 200 Edifices et Espaces Verts

111 Rémunération régulière plein temps	(20 000,00\$)
112 Rémunération régulière - autres employés	20 000,00\$
681 Electricité	10 000,00\$

02 37 100 Ateliers Mécaniques - Administration

111 Rémunération régulière plein temps	(6 700,00\$)
112 Rémunération régulière - autres employés	3 500,00\$
334 Système d'alarme	200,00\$

02 37 200 Ateliers Mécaniques - Police

111 Rémunération régulière plein temps	(8 000,00\$)
112 Rémunération régulière - autres employés	3 600,00\$
122 Temps supplémentaire - autres employés	200,00\$
633 Graisse et lubrifiants	1 000,00\$



02 37 300 Ateliers Mécaniques -	
<u>Travaux Publics</u>	
111 Rémunération régulière plein temps	15 000,00\$
112 Rémunération régulière - autres employés	24 000,00\$
121 Temps supplémentaire - plein temps	6 000,00\$
122 Temps supplémentaire - autres employés	2 000,00\$
496 Immatriculation des véhicules	400,00\$
546 Entretien équipement	100,00\$
02 37 800 Ateliers Mécaniques -	
<u>Ateliers</u>	
495 Nettoyage et buanderie	1 500,00\$
660 Articles de nettoyage	(1 100,00\$)
651 Vêtements et accessoires	100,00\$
02 37 900 Ateliers Mécaniques -	
<u>Autres</u>	
111 Rémunération régulière plein temps	(10 000,00\$)
112 Rémunération régulière - autres employés	1 500,00\$
02 35 110 Hygiène du Milieu -	
<u>Réseau d'aqueduc</u>	
121 Temps supplémentaire - plein temps	(8 500,00\$)
02 34 300 Transport routier -	
<u>Enlèvement de la neige</u>	
515 Location machinerie, outils	(5 000,00\$)
627 Sel et calcium	(5 000,00\$)
02 34 230 Transport routier -	
<u>Balayage, arrosage, nettoyage</u>	
111 Rémunération régulière plein temps	(9 300,00\$)
112 Rémunération régulière - autres employés	7 500,00\$
639 Autres matières non comestibles	(1 000,00\$)
649 Autres pièces et accessoires	700,00\$
02 34 240 Transport routier -	
<u>Chemins de gravier</u>	
111 Rémunération régulière plein temps	(10 000,00\$)
112 Rémunération régulière - autres employés	3 000,00\$
121 Temps supplémentaire - plein temps	(4 000,00\$)
649 Autres pièces et accessoires	2 000,00\$



02 34 300 Transport routier -
Enlèvement de la neige
 651 Vêtements et accessoires 200,00\$

02 34 500 Transport routier -
Circulation et signalisation
 112 Rémunération régulière -
 autres employés 1 200,00\$

02 35 130 Hygiène du Milieu -
Réseau d'aqueduc
 111 Rémunération régulière plein
 temps (44 250,00\$)
 112 Rémunération régulière -
 autres employés 6 000,00\$
 121 Temps supplémentaire - plein
 temps 9 000,00\$
 649 Autres pièces et accessoires 1 000,00\$
 681 Electricité 5 000,00\$
 683 Eau (10 000,00\$)

02 35 140 Hygiène du Milieu -
Réseau d'égout
 111 Rémunération régulière plein
 temps 7 000,00\$
 112 Rémunération régulière -
 autres employés 9 000,00\$
 639 Autres matières non comestibles 1 500,00\$
 681 Electricité 4 000,00\$
 121 Temps supplémentaire - plein
 temps (10 000,00\$)

02 35 142 Règlement 103 - Egout
Combiné
 515 Location machinerie, outils (208,00\$)
 626 Gravier et concassé 208,00\$

02 35 150 Hygiène du Milieu -
Bornes-fontaines
 112 Rémunération régulière -
 autres employés 4 000,00\$
 633 Graisse et lubrifiants 100,00\$

02 35 130 Hygiène du Milieu -
Réseau d'aqueduc
 434 Services gouvernementaux -
 Aqueduc (7 350,00\$)

VIREMENT NUMERO 98

02 14 100 Bureau du Greffier
 319 Autres frais de déplacement 700,00\$
 730 Immobilisations - terrains (700,00\$)





VIREMENT NUMERO 97

02 43 000 Services Techniques	
Planification	
649 Pièces et accessoires	(300,00\$)
671 Papeterie et fourniture de	
bureau	300,00\$

Adoptée unanimement.

C-78-934: Prolongement d'emprunts temporaires

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de la Loi de la Commission Municipale, ce Conseil a autorisé que des emprunts temporaires jusqu'à concurrence de 90% soient contractés en vertu des règlements ci-dessous mentionnés et qu'il est maintenant nécessaire d'excéder la période de 12 mois pour effectuer le remboursement complet, le tout tel qu'apparaissant ci-dessous:

MONTANT DU REGLEMENT AUTORISE	EMPRUNT AUTORISE	DATE AUTORI- SATION	DEMANDE PROLONGE- MENT	EMPRUNT
Règlement 10-74-1-77:				
218 000,00\$	196 200,00\$	78-07	81 000,00\$	
Règlement 21-75:				
1 831 000,00\$	447 900,00\$	78-02	342 900,00\$	
Règlement 24-75:				
89 300,00\$	25 300,00\$	78-02	30 870,00\$	
Règlements 24-74, 24-74-2-77 et 24-74-3-77:				
621 000,00\$	114 750,00\$	78-07	76 050,00\$	
Règlement 25-75:				
285 500,00\$	70 650,00\$	78-02	54 180,00\$	
Règlement 69-76:				
1 275 000,00\$	233 000,00\$	78-02	128 340,00\$	
Règlement 87-77:				
91 600,00\$	17 440,00\$	78-07	23 940,00\$	
Règlement 96-77:				
400 000,00\$	322 200,00\$	78-07	135 000,00\$	
Règlement 97-77:				
158 000,00\$	142 200,00\$	77-12	142 200,00\$	
Règlement 98-77:				
158 000,00\$	142 200,00\$	78-06	115 200,00\$	
Règlement 99-77:				
2 621 175,00\$	2 359 007,50\$	78-09	2 359 007,50\$	





Règlement 100-74-2-77:
75 500,00\$ 67 950,00\$ 78-07 67 950,00\$

Règlement 113-78:
135 000,00\$ 121 500,00\$ 78-06 50 400,00\$

Règlement 115-78:
555 800,00\$ 250 110,00\$ 78-06 502 200,00\$

Règlement 116-78:
484 000,00\$ 435 600,00\$ 78-08 332 100,00\$

Règlement 119-78:
659 000,00\$ 459 000,00\$ 78-08 284 400,00\$

Règlement 666-2:
13 200,00\$ 11 880,00\$ 78-07 10 980,00\$

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec d'autoriser que le terme de remboursement du solde indiqué en rapport avec chacun des règlements apparaissant ci-dessous soit prolongé jusqu'au 1979 12 31, à savoir:

<u>NUMERO REGLEMENT</u>	<u>DEMANDE PROLONGEMENT EMPRUNT</u>
10-74-1-77	81 000,00\$
21-75	342 900,00\$
24-75	30 870,00\$
24-74, 24-74-2-77 24-74-3-77	76 050,00\$
25-75	54 180,00\$
69-76	128 340,00\$
87-77	23 940,00\$
96-77	135 000,00\$
97-77	142 200,00\$
98-77	115 200,00\$
99-77	2 359 007,50\$
100-74-2-77	67 950,00\$
113-78	50 400,00\$
115-78	502 200,00\$
116-78	332 100,00\$
119-78	284 400,00\$
666-2	10 980,00\$



Monsieur le Conseiller Jérôme Falardeau s'abstient de voter en vertu des dispositions de l'article 357 de la Loi des Cités et Villes, à l'égard du règlement 99-77.

Adoptée.

C-78-935: Emprunts temporaires - Perception de taxes 1979

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser des emprunts temporaires pour payer les dépenses pour l'année 1979 en attendant la perception des taxes de ladite année;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu d'autoriser le directeur du service des Finances à négocier des emprunts temporaires avec la Banque Royale du Canada jusqu'à concurrence de 2 600 000,00\$ pour l'année 1979, en attendant la perception des taxes de ladite année.

QUE son Honneur le Maire et le Trésorier soient et sont autorisés à signer les billets pour et au nom de la Ville et que les emprunts soient contractés graduellement et en fonction des besoins.

Adoptée unanimement.

C-78-936: Hébergement et destruction des animaux - acceptation de proposition

ATTENDU QU'à la suite de la publication d'avis public, des propositions pour la tenue d'un chenil municipal et la destruction des animaux, l'Hôpital Vétérinaire Régional de l'Outaouais Enrg. a formulé une offre rencontrant des objectifs visés par la Ville;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'accepter la proposition formulée par l'Hôpital Vétérinaire Régional de l'Outaouais Enrg. pour une période d'un an, aux conditions suivantes, à savoir:

- destruction de chien	2,85\$ par animal
- pension lorsque gardé au chenil	4,60\$ par jour/ par animal
- destruction de chat	2,79\$ par animal
- pension lorsque gardé au chenil	2,70\$ par jour/ par animal

Ces tarifs sont valables jusqu'à un maximum de 585,00\$; l'hébergement et la destruction de tout animal se faisant sans frais après que le maximum mensuel est atteint.



QUE le greffier soit autorisé à aviser M. Claude Bergeron que la Ville annule le contrat d'hébergement des animaux consenti en vertu des dispositions de la résolution C-78-628.

Adoptée unanimement.

C-78-937:

Adjudication de soumission - Vente de véhicules mis au rancart

ATTENDU QU'à la suite d'un appel d'offres public, les soumissions suivantes furent reçues pour la disposition de 17 véhicules hors d'usage, à savoir:

Guay Garage	1 150,00\$	dépôt 120,00\$
Delta Auto Parts Inc.	750,00\$	dépôt 75,00\$
Wilfrid Mongeon	500,00\$	dépôt 50,00\$

QUE le directeur du service des Achats a fait un rapport verbal à l'effet que toutes les soumissions sont conformes et qu'il y a lieu d'accepter l'offre la plus avantageuse pour la Ville;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'accepter la soumission de Guay Garage, au montant de 1 150,00\$ pour la disposition de 17 véhicules hors d'usage et que les dépôts des autres soumissionnaires soient remboursés.

Adoptée unanimement.



MODIFIÉE
Voir
Résolution
C-78-978 Lb

C-78-938:

Adjudication de soumission - Assurances

ATTENDU QUE les actuaires-conseils Pouliot, Guérard et Associés ont présenté un rapport d'analyse des soumissions reçues pour la couverture d'assurance de la Ville pour les 3 prochaines années et recommandent d'accepter la soumission présentée conjointement par Pratte-Morrissette Inc. et Allard Courtier d'Assurance Limitée; ladite soumission apparaissant plus bas, offre les garanties les plus étendues par rapport aux autres;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'accepter la soumission de Pratte-Morrissette Inc. et Allard Courtier d'Assurance Limitée, pour les années 1979, 1980 et 1981, aux coûts suivants, à savoir:

Prime déposée

1. Assurance automobile

- | | |
|---|-------------|
| a) 1 000 000,00\$ sans franchise | 29 605,00\$ |
| b) dommages aux biens 250\$ ou 500\$
collision 100\$ en risques
multiples (1975 et ultérieur) | 21 569,00\$ |



- radios (100 à 1 000\$) 2 000,00\$
- flotte autos

2. Biens (tous risques)

6 303 446,00\$	8 802,00\$
1 000\$ franchise	
3 000 000,00\$	5 455,00\$
250\$ franchise	

3. Responsabilités

1 000 000\$	
1 000\$ franchise (D.M.)	
incluant fausses arrestations,	
avantages sociaux, incluant le	
refoulement d'égout	37 500,00\$
1 000 000\$ (sans umbrella)	10 000,00\$

4. Fidélité

25 000\$	
25 000\$	
200 000\$	
(50 000 et 100 000\$ sur 3 mois)	
franchise 1 000\$	3 640,00\$

5. Chaudières

500 000\$	
franchise 1 000\$	4 378,00\$

6. Brigadiers scolaires

702,99\$

7. Pompiers volontaires

170,00\$

8. Officiers

Officiers - 24 protégés 24 heures	960,00\$
excluant	
maire et conseillers	

Cette adjudication est valable en autant que la Commission Municipale de Québec donne son assentiment à l'engagement de crédit découlant des présentes.

Adoptée unanimement.

C-78-939:

Approbation - Listes des comptes

Il est proposé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu d'autoriser le directeur du service des Finances à effectuer le paiement des listes de comptes suivantes, à savoir:





1o.- Liste des comptes payés du 1978 11 03 au 1978 12 01

du 1978 11 03.....	117 709,79\$
du 1978 11 08.....	264 130,84\$
du 1978 11 10.....	351 695,72\$
du 1978 11 15.....	28 443,26\$
du 1978 11 17.....	117 514,11\$
du 1978 11 22.....	19 874,57\$
du 1978 11 24.....	125 269,06\$
du 1978 11 29.....	786 726,55\$
du 1978 12 01.....	<u>195 461,19\$</u>
	<u>2 006 825,09\$</u>

2o.- Liste des comptes à payer au 1978 12 05 -
243 053,22\$

3o.- Liste des comptes à payer - fonds des projets en cours
1978 12 04 - 123 981,31\$

Adoptée unanimement.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITE BUDGETAIRE

Sous réserve des notes qui suivent je certifie par le présent certificat, que selon les soldes aux livres au 1978 11 30, il y a des fonds disponibles en suffisance à chacune des activités du budget pour payer les comptes à payer au 1978 12 04 et les comptes payés du mois de novembre.

Notes

02 34 210 - Pavage

Déficit de 1 579,44\$ dû aux salaires. Ceux-ci sont équilibrés ailleurs. Le transfert 96 corrige ce problème.

02 34 230 - Balayage

Déficit de 7 704,54\$ dû aux salaires. Même commentaire que 02 34 210.

02 34 240 - Chemins de gravier

Déficit de 334,72\$ dû aux salaires.





02 34 400 - Eclairage de rues

Déficit dû au coût de l'électricité 4 641,69\$. Un déficit plus élevé est à prévoir à la fin de l'année.

02 36 311 @ 02 36 377

Divers travaux subdivisés pour fin de contrôle; l'ensemble s'équilibre.

02 83 712 - Parc Lalery

Les items 02 83 711 @ 02 83 721 sont parties d'un règlement de 93 754,00\$.

02 83 731 - Aménagement dépotoir

Le déficit à ce poste est de 531,29\$.

02 84 100 @ 02 84 160 - Programme Canada au Travail

Ces dépenses sont compensées par des revenus équivalents.

02 94 000 - Excédents de coûts règlements d'emprunt

Nous fermons plusieurs règlements à chaque année et les petits montants que nous n'avons pas financés à long terme doivent être financés par le budget. Ces montants sont chargés aux secteurs qui ont adopté ces règlements.

Le Directeur des Finances,

Robert Bélair, c.a.

C-78-940:

Rapport du directeur - RE: Projet
Compagnie des Travailleurs d'Eté

ATTENDU QUE le directeur de la Sûreté Municipale a présenté un rapport sur le projet de prévention de la criminalité réalisé par la Compagnie des Travailleurs d'Eté et que les autorités municipales sont très satisfaites des résultats obtenus par ce programme;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de transmettre un message de félicitations pour le travail accompli à tous les participants du projet de la Compagnie des Travailleurs d'Eté.

Adoptée unanimement.



C-78-941:

Nomination des vérificateurs pour l'année 1979

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 104 de la Loi des Cités et Villes, le Conseil doit, dans les 30 jours précédent la fin d'une année fiscale, nommer les vérificateurs pour l'année suivante;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Julien Soucy secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de nommer la firme de comptables agréés Normandin, Séguin et Associés, vérificateurs des livres de la municipalité pour l'année 1979.

Adoptée unanimement.

C-78-942:

Taux d'intérêt sur taxes impayées

ATTENDU QU'il y a lieu d'établir le taux d'intérêt sur les taxes impayées à compter du 1979 01 01;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Trottier secondé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de décréter que le taux d'intérêt applicable sur les taxes impayées, à compter du 1979 01 01, soit et est établi à 15%.

AMENDEMENT:

Il est proposé par monsieur le conseiller Jérôme Falardeau secondé par monsieur le conseiller Noël Charette et résolu que la résolution principale soit modifiée pour établir le taux d'intérêt sur les taxes impayées au 1979 01 01 à 14% au lieu de 15%.

SOUS-AMENDEMENT:

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Labine secondé par monsieur le conseiller François Leclerc et résolu que la résolution principale soit amendée pour établir à 12% le taux d'intérêt applicable sur les taxes impayées à compter du 1979 01 01.

EN FAVEUR DU SOUS-AMENDEMENT:

Messieurs les Conseillers Julien Soucy, Robert Labine et François Leclerc.

CONTRE LE SOUS-AMENDEMENT:

Messieurs les Conseillers Richard Trottier, Conrad Bouffard, Noël Charette, Honoré Séguin, Jérôme Falardeau, Fernand Larose et Rhéal Lalonde.

Le sous-amendement est rejeté sur division 7 contre 3.

EN FAVEUR DE L'AMENDEMENT:

Messieurs les Conseillers Noël Charette, Jérôme Falardeau et Robert Labine.

CONTRE L'AMENDEMENT:

Messieurs les Conseillers Richard Trottier, Conrad Bouffard, Honoré Séguin, Julien Soucy, Fernand Larose, Rhéal Lalonde et François Leclerc.

L'amendement est rejeté sur division 7 contre 3.



EN FAVEUR DE LA RESOLUTION PRINCIPALE:

Messieurs les Conseillers Richard Trottier, Conrad Bouffard, Honoré Séguin, Fernand Larose et Rhéal Lalonde.

CONTRE LA RESOLUTION PRINCIPALE:

Messieurs les Conseillers Noel Charette, Julien Soucy, Jérôme Falardeau, Robert Labine et François Leclerc.

La résolution principale est rejetée sur division 5 contre 5.

C-78-943:

Digital Equipment - Paiement global

ATTENDU QUE le directeur du service des Finances a présenté un rapport à l'effet que la Ville pourrait jouir d'une économie de 5% de la somme de 12 420,00\$, en autant qu'elle effectue un paiement global de 11 799,00\$ à la compagnie Digital Equipment au lieu de faire 12 versements mensuels durant l'année 1979;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Noel Charette secondé par monsieur le conseiller Fernand Larose et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser le versement global net, soit 11 799,00\$, à la compagnie Digital Equipment, pour l'année 1979.

Adoptée unanimement.

C-78-944:

Rapport des dépenses - Subventions
Ministère des Transports

ATTENDU QUE le service des Finances a présenté un rapport de dépenses pour certains projets sur lesquels des subventions provinciales furent attribuées;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Julien Soucy secondé par monsieur le conseiller Noel Charette et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'accepter le rapport du service des Finances pour les travaux effectués aux endroits ci-dessous indiqués et aux montants spécifiés et d'en autoriser la transmission au Ministère des Transports, à savoir:

- réfection des trottoirs et bordures, boulevard Maloney 23 997,42\$
- réfection du boulevard Labrosse 20 658,76\$
- réfection de diverses rues dans le secteur Touraine 10 297,22\$

Adoptée unanimement.



C-78-945:

Retrait de propriétés - Vente pour taxes

ATTENDU QUE le directeur du service des Finances recommande le retrait de certains immeubles de la liste des propriétés à être vendues pour taxes impayées pour les raisons apparaissant en regard de chacun des immeubles inscrits à son rapport du 1978 11 28;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Trottier secondé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'ordonner le Greffier de soustraire de la liste des propriétés à être vendues pour taxes, les immeubles apparaissant au rapport révisé du service des Finances, daté du 1978 11 28.

Adoptée unanimement.

C-78-946:

Nouveaux tarifs établis par le Ministère -
Délivrance de documents

ATTENDU QUE le Ministre des Affaires Municipales a décrété des nouveaux tarifs des honoraires exigibles pour la délivrance des documents faisant partie des archives de la municipalité;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jérôme Falardeau secondé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'accepter les tarifs des honoraires du Ministre des Affaires Municipales pour la délivrance des documents, à compter du 1979 01 01, à savoir:

	<u>PRIX</u> <u>UNITAIRE</u>
a) Rapport d'accident (Service de Police)	3,00\$
b) Certificat de toute nature	2,00\$
c) Page photocopiée 8½ x 11" ou 14"	0,25\$
d) Page dactylographiée ou manuscrite, format 8½ x 11" ou 14"	2,50\$
e) Plan général des rues (imprimé)	0,07\$ par ligne de propriété incluant nom, adresse, cadastre, superficie, évaluation
g) Copie de règlement	0,25\$ la page. maximum 35,00\$
h) Etats financiers	2,00\$
i) Plan de cadastre	Coût réel de la copie
j) Liste des contribuables ou résidants	0,01\$ par nom

RESCINDÉ Voir
RES. C-83-434

J.F.L.



k) Pour tous les autres documents, tels que plan directeur, plan d'urbanisme, de zonage, rénovation urbaine, etc.

Coût réel de la copie

Il est de plus résolu que toute résolution précédente se rapportant au même sujet soit rescindée.

Adoptée unanimement.

C-78-947:

Etagement de voies rue Main intérêts payables aux locataires

ATTENDU QUE ce Conseil a autorisé la préparation d'expertises pour établir l'indemnité payable aux locataires des immeubles situés dans l'emprise du futur étagement des voies sur la rue Main et que la plupart desdits locataires ont accepté l'indemnité établie en vertu desdites expertises;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Labine secondé par monsieur le conseiller Fernand Larose et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser le versement des indemnités tel que suit, en paiement complet de toute réclamation dont pourrait avoir droit lesdites personnes; ces dernières devant signer une quittance finale lors de la réception dudit paiement, à savoir:

Locataires commerciaux: Montant de l'indemnité:

Gilles Quesnel - barbier	3 615,00\$
André Monette & Claire	
Carpentier Monette -	
Disco-Monette	3 715,00\$
Anne McCraken Gauthier &	
Paulette Bourbonnais	
Parisien - Restaurant	5 493,96\$
Dona Broadhead & Nathalie	
Maillet - Pet Shop	3 802,20\$

Locataires résidentiels: Montant de l'indemnité:

Léo Gravelle, 310 Main	1 100,00\$
Michel Young, 314 Main	
(anciennement Jacqueline	
Grégoire)	750,00\$
Ginette Charette, 302 Main	840,00\$
Danielle Bertrand, 313 Main	750,00\$
Daniel Presseau, 313B Main	940,00\$
Jacqueline Dessuraux, 297 Main	720,00\$
Léo Gravelle et Françoise	
Gravelle, 310 Main	1 100,00\$

Monsieur le Conseiller Jérôme Falardeau s'abstient de voter en conformité avec les dispositions de l'article 357 de la Loi des Cités et Villes.

Adoptée.



C-78-948: Résolution pour raccordement de feux de circulation

Il est proposé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde secondé par monsieur le conseiller Jérôme Falardeau et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de formuler une demande à l'Hydro-Québec pour le raccordement des feux de circulation installés à l'intersection du boulevard Maloney et de la rue Côté.

Adoptée unanimement.

Monsieur le Conseiller Fernand Larose quitte son fauteuil.

C-78-949: Disposition des immeubles acquis par la Ville pour taxes

ATTENDU QUE l'article 575 de la Loi des Cités et Villes prévoit entre autres que les immeubles acquis par une municipalité lors d'une vente pour taxes et qui n'ont pas été rachetés doivent être vendus, soit à l'enchère ou par soumission publique dans l'année qui suit l'expiration du délai pour lesquels le retrait doit être exercé;

QUE la Ville a acquis certains immeubles lors de la vente pour taxes du 1977 12 05 et que le Conseil désire maintenant en disposer;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Honoré Séguin secondé par monsieur le conseiller Noël Charette et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser la publication d'avis public invitant des soumissions pour les dispositions de toutes les propriétés ainsi acquises par la Ville à l'exception des immeubles pour lesquels le conseil a déjà formulé une demande au Ministre des Affaires Municipales pour obtenir la permission de les conserver.

Il est de plus résolu qu'un prix de réserve égal au montant de l'adjudication soit établi à l'égard de chacune desdites propriétés.

Adoptée unanimement.

C-78-950: Tenir lieu de taxes - édifices fédéraux

ATTENDU QUE la Communauté Régionale de l'Outaouais impose un taux de taxe pour payer ses dépenses annuelles;

QUE la facture de taxes 1978 de la Ville transmise au gouvernement du Canada excluait le taux de taxe de la Communauté puisque ce Conseil estime que l'édit organisme devrait formuler directement une demande de subvention au gouvernement du Canada pour tenir lieu de son imposition de taxe;



QUE le gouvernement du Canada a refusé de donner suite à la demande de la Communauté pour une subvention tenant lieu de taxe pour ses propriétés situées sur le territoire de ladite Communauté;

QUE ce Conseil estime que la façon d'agir de la Communauté est tout à fait appropriée et que le refus du gouvernement du Canada d'accepter une telle procédure cause un sérieux préjudice à plusieurs municipalités constituantes de ladite Communauté et en particulier à la Ville de Gatineau;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jérôme Falardeau secondé par monsieur le conseiller Conrad Bouffard et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser le directeur du service des Finances à transmettre une deuxième demande de subvention pour tenir lieu des taxes, au gouvernement du Canada, pour l'imposition de la Communauté Régionale de l'Outaouais pour l'année 1978.

Il est de plus résolu que demande soit faite au Député Gaston Clermont pour faire des représentations auprès du Ministre des Finances pour que celui-ci accepte de verser directement à la Communauté Régionale de l'Outaouais toutes les subventions tenant lieu de taxes pour toutes les propriétés du gouvernement du Canada sur le territoire de la Communauté.

QUE copie de cette résolution soit transmise à la Communauté Régionale de l'Outaouais.

AMENDEMENT:

Il est proposé par monsieur le conseiller Conrad Bouffard de modifier la résolution principale de façon à récupérer les tenants lieu de taxes du gouvernement du Canada pour les années 1976, 1977 et 1978.

L'amendement est rejeté, faute d'appuyeur.

La résolution principale est adoptée à l'unanimité.

C-78-951:

Adjudication soumission - vidanges
Touraine - Rescission

ATTENDU QUE la Commission Municipale de Québec a informé verbalement le Greffier qu'elle ne pouvait recommander au Ministre des Affaires Municipales de donner suite à la demande de la Ville pour adjuger le contrat pour la cueillette des ordures ménagères au deuxième plus bas soumissionnaire;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Trottier secondé par monsieur le conseiller Julien Soucy et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de rescinder à toute fin que de droit la résolution C-78-876 demandant au Ministère des Affaires Municipales la permission d'adjuger un contrat pour la cueillette des ordures ménagères au deuxième plus bas soumissionnaire.

Adoptée unanimement.



C-78-952:

Assemblée ajournée temporairement

Il est proposé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde secondé par monsieur le conseiller Richard Trottier et résolu que l'assemblée soit ajournée temporairement.

Adoptée unanimement.

Reprise de l'assemblée, toutes les mêmes personnes sont présentes.

C-78-953:

Adjudication de soumission - cueillette des
ordures ménagères secteur Touraine

ATTENDU QUE ce Conseil est d'avis qu'il y a lieu d'apporter des précisions au cahier des charges et au devis ayant servi aux appels d'offres pour la cueillette des ordures ménagères dans le secteur Touraine;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Trottier secondé par monsieur le conseiller François Leclerc et résolu:

- 1o.- de rejeter toutes les soumissions reçues concernant la cueillette des ordures ménagères sur le territoire de l'ancienne Ville de Touraine et d'autoriser le service des Finances à rembourser les chèques de dépôt;
- 2o.- d'autoriser le greffier à publier des avis invitant des offres pour la cueillette des ordures sur cette partie du territoire dès que le conseil aura approuvé le cahier des charges et le devis requis à cette fin.

Adoptée unanimement.

Rescindée

VOIR

Résolution

C-78-992

C-78-954:

Cueillette des ordures - secteur Touraine -
Décembre 1978

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Trottier secondé par monsieur le conseiller Jérôme Falardeau et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de prolonger le contrat de Monsieur Georges Lepage, pour la cueillette des ordures ménagères du secteur Touraine jusqu'au 1979 02 28, au tarif de 2,00\$ par mois par logement.

Adoptée unanimement.

C-78-955:

Charte de la Ville - Modifications

ATTENDU QUE depuis la demande de ce Conseil à l'Assemblée Nationale du Québec, en date du 1977 12 05, pour apporter des modifications à la charte de la Ville de Gatineau, le service des Finances a relevé certains autres règlements des anciennes municipalités nécessitant des corrections aux dispositions relatives aux clauses d'imposition ou aux soldes disponibles desdits règlements;



EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Trottier secondé par monsieur le conseiller Conrad Bouffard et résolu de prier la Commission Parlementaire des Affaires Municipales de l'Assemblée Nationale du Québec d'apporter un amendement au projet de loi 264 de façon à permettre d'ajouter que le Conseil peut aussi:

- 1o.- modifier, en suivant les procédures édictées à l'article 602A de la Loi des Cités et Villes, les règlements numéros 445, 487, 447, 505 et 507 de l'ancienne Ville de Touraine;
- 2o.- se prévaloir des dispositions de l'article 7 de la Loi des Dettes et Emprunts Municipaux et Scolaires, pour disposer des soldes des règlements numéros 394 tel que modifié par le 394-1 et 422 de l'ancienne Ville de Gatineau.

Adoptée unanimement.

C-78-956:

Tarif - Location aréna

ATTENDU QUE la question des tarifs de location des arénas a fait l'objet de discussions dans le cadre de l'étude du budget 1979 et qu'il y a lieu d'apporter les modifications en découlant;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde secondé par monsieur le conseiller Julien Soucy et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de modifier la résolution C-76-134 pour porter de 35,00\$ à 30,00\$, le tarif de location des arénas aux adultes durant les périodes ci-dessous mentionnées, à savoir:

- Lundi au jeudi de 08:00 à 16:00 - 30,00\$ l'heure
- Vendredi de 08:00 à 13:00 - 30,00\$ l'heure

Adoptée unanimement.

C-78-957:

Adjudication de soumission - Chauffage
Aréna rue Caron

ATTENDU QU'à la suite d'un appel d'offres, les ingénieurs-conseils Pageau, Morel & Lefebvre ont procédé à l'étude des soumissions reçues pour le chauffage de l'aréna de Gatineau, à savoir:

- Emile Séguin et Fils Ltée:
21 283,00\$
crédit de 1 300,00\$ alternative annexe "A"
montant net 19 983,00\$
- Polymec Québec Inc.:
25 500,00\$
- La Plomberie Raynald Robinson et Fils Ltée:
25 500,00\$



- CRO-MEX Ltée:
20 900,00\$

QUE le rapport desdits ingénieurs indique que les soumissions sont conformes et recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire, en l'occurrence la firme Emile Séguin et Fils Ltée, en tenant compte de l'alternative proposée à l'annexe "A";

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jérôme Falardeau secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu d'adjudiquer le contrat pour le chauffage de l'aréna de Gatineau à Emile Séguin et Fils Ltée, pour une somme de 19 983,00\$ en prenant en considération la proposition mentionnée à l'annexe "A": Cette adjudication est valable en autant que l'adjudication soit approuvée conformément au règlement 139-78 reçoive les approbations requises par la Loi.

Il est de plus résolu d'autoriser l'entrepreneur à effectuer des travaux jusqu'à concurrence des deniers disponibles au règlement 139-78 et que le parachèvement s'exécute dès que le règlement des coûts excédentaires aura reçu les approbations requises par la Loi.

QUE le trésorier soit autorisé à retourner les chèques et dépôts aux soumissionnaires non favorisés.

Adoptée unanimement.

C-78-958:

Rescission résolution C-78-780

ATTENDU QUE le Président de l'Office Municipal d'Habitation de Gatineau recommande au conseil d'abroger la résolution C-78-780;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde, secondé par monsieur le conseiller Julien Soucy et résolu de rescinder à toute fin que de droit la résolution C-78-780, ayant pour objet d'accepter le rapport d'évaluation des tâches des employés de l'Office Municipal d'Habitation de Gatineau en plus d'établir le salaire du personnel pour l'année 1978.

Adoptée unanimement.

AVIS DE MOTION:

Par Monsieur le Conseiller Richard Trottier, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera introduit pour modifier le règlement numéro 122-78 concernant les taxes d'affaires.

AVIS DE MOTION:

Par Monsieur le Conseiller Julien Soucy qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera introduit pour modifier le règlement numéro 128-78 décrétant la mise en oeuvre d'un programme d'améliorations de quartiers dans le secteur Champlain/St-Louis.



AVIS DE MOTION:

Par Monsieur le Conseiller Rhéal Lalonde qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera introduit pour différer les dépenses d'élection pour l'année 1979, sur une période de 3 ans.

AVIS DE MOTION:

Par Monsieur le conseiller Jérôme Falardeau qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera introduit pour modifier le règlement 139-78 afin d'y approprier des deniers supplémentaires pour payer le coût des travaux de modification au système de chauffage de l'aréna de la rue Caron.

C-78-959:

Règlement 1-3-78

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Trottier secondé par monsieur le conseiller Jérôme Falardeau et résolu que le règlement numéro 1-3-78 concernant la régie interne du Conseil, soit et est approuvé tel que lu.

Adoptée unanimement.

C-78-960:

Règlement 142-78

Il est proposé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde secondé par monsieur le conseiller Richard Trottier et résolu que le règlement numéro 142-78 modifiant certains noms de rue, soit et est approuvé tel que lu.

Monsieur le Conseiller Noël Charette enregistre sa dissidence.

Adoptée sur division 8 contre 1.

C-78-961:

Règlement 144-78

Il est proposé par monsieur le conseiller Rhéal Lalonde secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu que le règlement numéro 144-78 décrétant des travaux de reconstruction d'égout sur une partie de la rue Notre-Dame, soit et est approuvé tel que lu.

Adoptée unanimement.





C-78-962:

Ajournement d'assemblée

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Trottier secondé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu que l'assemblée soit ajournée au 1978 12 18.

Adoptée unanimement.

JOHN R. LUCK, MAIRE

JEAN-CHARLES LAURIN,
ASSISTANT-GREFFIER

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA VILLE DE GATINEAU

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la Ville de Gatineau, tenue le 1978 12 18, à 20:00 et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire John R. Luck, Messieurs les conseillers Richard Trottier, Conrad Bouffard, Honoré Séguin, Raymond Dupont, Julien Soucy, Jérôme Falardeau, Fernand Larose, Robert Labine, Rhéal Lalonde et François Leclerc.

Monsieur le conseiller Yves Audette a motivé son absence.

C-78-963:

Procès-verbal du comité administratif:

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Leclerc, secondé par Monsieur le conseiller Julien Soucy et résolu que le procès-verbal et les notes supplémentaires de l'assemblée du comité administratif tenue le 1978 12 06 soient et sont ratifiés tels que présentés.

Adoptée unanimement.

C O R R E S P O N D A N C E

- 1o.- Centre d'Amitié de Gatineau - logements sociaux.
- 2o.- M. Laurent Turpin - local - Bureau des Véhicules Automobiles.
- 3o.- Le Club "Fil d'Argent".
- 4o.- André Defayette, arpenteur-géomètre - offre de service.



- 5o.- Le Partie Crédit Social du Canada - fermeture de la division contre-plaqué de la compagnie Masonite Canada Limitée.
- 6o.- Ministre d'Etat à l'Aménagement - entente Québec-Canada - réseau routier régional.
- 7o.- Ministère des Affaires Municipales - assistance financière, confection du plan directeur d'urbanisme.
- 8o.- Ligue de hockey junior de l'Outaouais Inc. championnat junior B.

C-78-964:

Acquisition rue Lausanne:

ATTENDU QUE le Groupe Du Barry Inc. a présenté une requête pour le pavage de la rue Lausanne et que le Directeur des Services Techniques recommande de donner suite à cette demande en autant que cette rue soit cédée à la Ville;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Rhéal Lalonde, secondé par Monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du comité administratif, d'autoriser l'acquisition, pour la somme nominale de 1,00\$, de la partie existante de la rue Lausanne, propriété du Groupe Du Barry Inc. et que son Honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Ville.

Adoptée unanimement.

C-78-965:

Eclairage - rue De La Savane:

Il est proposé par Monsieur le conseiller Rhéal Lalonde, secondé par Monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du comité administratif, de demander à l'Hydro-Québec pour l'installation de cinq (5) luminaires, Mercure, 20 000 lumens, sur poteaux de bois existants, sur la rue De La Savane, dans le secteur Pointe-Gatineau, le tout selon le plan ER-78-14, préparé par les Services Techniques.

Adoptée unanimement.

C-78-966:

Soumissions - Etagement de voies:

ATTENDU QU'à la suite d'un appel d'offres, les ingénieurs-conseils Boileau et Associés ont procédé à l'étude des soumissions reçues pour l'étagement des voies sur la rue Main, à savoir:



- Constructions Terrac Inc.	2 116 841,55\$
- La Cie de Pavage d'Asphalte Beaver Ltée	2 133 715,35\$
- Sintra Inc.	2 149 231,50\$
- Les Constructions Deschênes Ltée	2 174 514,50\$

QUE le rapport desdits ingénieurs indique que les soumissions sont conformes et qu'ils recommandent d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire, en l'occurrence la firme Les Constructions Terrac Inc;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Rhéal Lalonde, secondé par Monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du comité administratif, d'adjudiquer le contrat pour l'étagement des voies de la rue Main à "Les Constructions Terrac Inc." pour une somme de 2 116 841,55\$ et que le trésorier soit également autorisé à retourner les bons de soumission aux soumissionnaires non favorisés.

Adoptée unanimement.

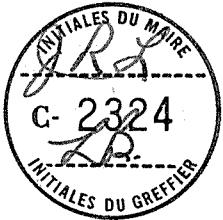
C-78-967:

Lotissement:

ATTENDU QUE le Service d'Urbanisme a étudié les demandes de lotissement ci-dessous mentionnées et qu'il en recommande l'approbation puisqu'elles sont conformes;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Rhéal Lalonde, secondé par Monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du comité administratif, que ce conseil donne son assentiment aux demandes de lotissement ci-après indiquées, pour transmission à la Communauté Régionale de l'Outaouais, à savoir:

- 1o.- M. Paul Pichette et Mme Blanche Pichette Bigras,
Lot: 12E-4, rang I, Canton de Templeton,
Plan no. S-953-2003-N,
préparé par M. Raynald Nadeau, le 1978 03 09.
- 2o.- M. Adelin Knippenberg,
Lot: 4A-7, rang X, Canton de Hull,
Plan no. 22949-8141-S,
Préparé par M. Hugues St-Pierre, le 1978 07 04.
- 3o.- Le Groupe Du Barry Inc.,
Lot: 41-5 du Cadastre officiel du village de
Pointe-Gatineau,
Plan no. 23391-8331-S
Préparé par M. Hugues St-Pierre, le 1978 11 15.
- 4o.- M. Claude Hébert,
Lot: 7A et 8A, rang XI, Canton de Hull,
Plan no. 3425-78,
Préparé par M. Jean-Claude Defayette, le
1978 07 07.
- 5o.- Ropal Construction Limitée,
Lots: 17A-14-1 et 17A-14-2, Rang II, canton de Templeton,
Plan no. 23446-1787-D,
Préparé par M. Hugues St-Pierre, le 1978 11 30.



60.- Paul Woodstock,
Lots: A-590, A-241-1, 16A-1-1-1 et 17A-1-1 rang VIV
Canton de Hull et Bloc "A".
Plan no. S-824-2424,
Préparé par M. Alain Courchesne, le 1978 11 27.

Adoptée unanimement.

C-78-968:

Ouverture d'une rue de moins de 66 pieds.

ATTENDU QUE le Service d'Urbanisme a présenté un rapport concernant le plan de subdivision des lots 7A et 8A, rang XI, Canton de Hull et qu'il recommande l'ouverture des rues apparaissant audit plan d'une largeur moindre de soixante-six (66) pieds;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Rhéal Lalonde, secondé par Monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du comité administratif, de demander à la Communauté Régionale de l'Outaouais d'autoriser la Ville d'ouvrir et de maintenir sur une largeur moindre de soixante-six (66) pieds, les rues 8A-91, 8A-92, 8A-94 et 7A-24, rang XI, canton de Hull, montrées au plan préparé par Monsieur Jean-Claude Defayette, arpenteur-géomètre, en date du 1978 07 07 et portant le numéro 3425-78 de son répertoire;

Adoptée unanimement.

C-78-969:

Acquisition lot 8A -
passage à piétons et
parc :

ATTENDU QUE le Service d'Urbanisme a présenté un rapport concernant le plan de subdivision des lots 7A et 8A, rang XI, canton de Hull et qu'il recommande l'acquisition du parc et du passage à piétons montrés au plan numéro 3425-78, préparé par Jean-Claude Defayette, arpenteur-géomètre, en date du 1978 07 07;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Rhéal Lalonde, secondé par Monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du comité administratif, d'accepter de Monsieur Claude Hébert, la cession du lot 8A-83 n.o. pour fin de parc et d'autoriser l'acquisition pour la somme nominale de 1,00\$ du passage à piétons portant le numéro de lot 8A-93 n.o., montré au plan numéro 3425-78, préparé par Jean-Claude Defayette, arpenteur-géomètre, et que son Honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Ville.

Adoptée unanimement.



C-78-970:

Délivrance des documents

ATTENDU QU'une erreur s'est glissée dans la rédaction de la résolution numéro C-78-946 décrétant les tarifs des honoraires du Ministre des Affaires Municipales pour la délivrance des documents à compter du 1979 01 01;

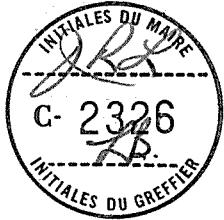
EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Rhéal Lalonde, secondé par Monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu de rescinder, à toute fin que de droit, la résolution C-78-946 et d'approuver les honoraires du Ministre des Affaires Municipales, pour la délivrance des documents à compter du 1979 01 01, à savoir:

PRIX UNITAIRE

A)	Rapport d'accident (service de police)	3,00\$
B)	Certificat de toute nature	2,00\$
C)	Page photocopiée 8½ X 11" ou 14".	0,25\$
D)	Page dactylographiée ou manuscrite, format 8½ X 11" ou 14".	2,50\$
E)	Plan général des rues (imprimé)	1,50\$
F)	Copie du rôle d'évaluation	0,07 par ligne de propriété incluant nom, adresse, ca- dastre, su- perficie, évaluation.
G)	Copie de règlement	0.25 la page, maximum 35,00\$
H)	Etats financiers	2,00\$
I)	Plan de cadastre	Coût réel de la copie
J)	Liste de contribuables ou résidents	0,01 par nom
K)	Pour tous les autres docu- ments, tels que plan direc- teur, plan d'urbanisme, de zonage, rénovation urbaine etc.	Coût réel de la copie.

Adoptée unanimement.





RESCINDEE VOIR

0.79-3 J.P.

C-78-971:

Servitude lot 16B-109 -
conduite égout collecteur régional:

ATTENDU QU'en vertu de sa résolution numéro C-78-871, la Ville a accordé à la Communauté Régionale de l'Outaouais une servitude sur le lot 16B-109, Rang I, Canton de Templeton, pour la conduite de l'égout collecteur régional;

QU'il y a lieu d'amender ladite résolution pour apporter des précisions à l'égard de la servitude consentie;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Rhéal Lalonde, secondé par Monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu de modifier la résolution C-78-871 pour y ajouter l'article suivant, à savoir:

"La Ville accorde de plus à la Communauté Régionale de l'Outaouais une servitude réelle et perpétuelle de passage sur ledit immeuble ainsi qu'un droit de superficie sur les ouvrages qui seront faits et en conséquence, la Ville renonce à la présomption établie en sa faveur par l'article 415 du Code Civil de la Province de Québec."

Adoptée unanimement.

C-78-972:

Servitudes rue Craik:

ATTENDU QU'au terme de sa résolution C-77-729, le conseil a autorisé le Greffier à obtenir des servitudes pour alimenter en eau potable des propriétés construites en bordure de la rue Craik.

QUE des modifications doivent être apportées à ladite résolution quant à la largeur des servitudes;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Rhéal Lalonde, secondé par Monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu de modifier la résolution numéro C-77-729 pour préciser que le Greffier est autorisé à obtenir des servitudes sur les parties des lots 19C-48 et 19C-53, rang II, Canton de Templeton, montrées au plan portant le numéro 37-41L, préparé par Louis Lavoie, arpenteur-géomètre, en date du 1978 09 01.

Adoptée unanimement.

C-78-973:

Acquisition partie du lot 36:

ATTENDU QUE le conseil, en vertu de sa résolution numéro C-78-745, a autorisé l'acquisition du lot 36, montré au plan numéro 1345, préparé par Monsieur Roger Bussières, arpenteur-géomètre, en date du 1978 08 14;



EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Rhéal Lalonde, secondé par Monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu d'amender la résolution numéro C-78-745 pour autoriser son Honneur le Maire et le Greffier à signer le contrat en découlant pour et au nom de la Ville.

Adoptée unanimement.

C-78-974:

Acquisition de rues,
passage à piétons et
parcs - lot 4, 27 et 28

ATTENDU QUE le conseil a autorisé l'acquisition des rues, passage à piétons et parcs sur les lots 4, 27 et 28 du cadastre officiel du village de Pointe-Gatineau;

QUE suite aux recherches effectuées par le notaire, il s'avère nécessaire de modifier la résolution d'acquisition de ces immeubles;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Rhéal Lalonde, secondé par Monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu de rescinder, pour toute fin que de droit, les résolutions C-78-426 et -817 et d'autoriser l'acquisition, pour la somme nominale de 1,00\$ des rues ou parcelles de rues pour fin d'élargissement, de passage à piétons, et d'accepter la cession d'un parc comme ci-dessous énumérés, lesdits lots étant la propriété de Les Placements Laleri Inc. et Les Entreprises Dorémi Ltée, à savoir:

- rues: lots 4-171 à 4-173 inclusivement, 4-175, 4-176, 4-653, 4-654, 27-305, 27-310 et 28-71;
- élargissement de rues: lot 4-178,
- passages pour piétons: lot 4-42 ptie.
- cession de parc: lot 27-311.

*

Adoptée unanimement.

MODIFIÉ VOIR

RES. C.83-4/0

C 78-975:

Transferts budgétaires:

Il est proposé par Monsieur le conseiller Rhéal Lalonde, secondé par Monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu d'autoriser le Directeur du Service des Finances à effectuer les transferts budgétaires suivants, à savoir:

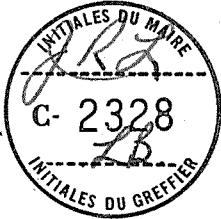
VIREMENT NUMERO 99:

02 71 100 Loisirs & Culture
Administration

341 Journaux et revues (- 200,00\$)

02 74 100 Baseball

494 Affiliations	(8,00\$)
549 Réparation d'équipement	(25,00\$)
649 Achat d'équipement	(90,00\$)
651 Achat d'uniformes	(180,00\$)
911 Subvention	503,00\$



VIREMENT NUMERO 100:

02 35 130 Réseau d'aqueduc	
522 Entretien travaux aqueduc & égouts	(1 000,00\$)
02 36 200 Edifices et espaces verts	
639 Autres matières non comestibles	(500,00\$)
649 Autres pièces et accessoires	500,00\$
02 35 150 Bornes-fontaines	
639 Autres matières non comestibles	1 000,00\$
02 37 300 Ateliers mécaniques	
322 Fret	300,00\$
633 Graisse et lubrifiants	(300,00\$)

VIREMENT NUMERO 101:

02 61 200 Inspection des bâtiments	
121 Temps supplémentaire - plein temps	(300,00\$)
411 Services scientifiques et de génie	(400,00\$)
750 Immobilisations ameublement & agencement	(100,00\$)
02 61 300 Subdivision, cadastre et toponymie	
319 Autres frais de déplacement	(300,00\$)
750 Immobilisations ameublement et agencement	(100,00\$)
02 61 400 Inspection sanitaire	
121 Temps supplémentaire - plein temps	(200,00\$)
414 Cours de perfectionnement	(300,00\$)
495 Nettoyage et buanderie	(75,00\$)
651 Vêtements et accessoires	75,00\$
02 61 500 Planification & étude d'ensemble	
121 Temps supplémentaire - plein temps	(400,00\$)
414 Cours de perfectionnement	(300,00\$)
671 Papeterie & fourniture de bureau	300,00\$
750 Immobilisations ameublement et agencement	(25,00\$)



02 61 700 Permis d'affaires

121	Temps supplémentaire - plein temps	1 900,00\$
750	Immobilisations - ameublement et agencement	225,00\$

VIREMENT NUMERO 102:

02 34 300 Enlèvement de la neige

627	Sel & calcium	15 000,00\$
999	Création réserve neige	(15 000,00\$)

02 35 130 Réseau d'aqueduc

522	Entretien travaux d'aqueduc et d'égout	(1 000,00\$)
649	Autres pièces et accessoires	1 000,00\$

VIREMENT NUMERO 103:

02 13 300 Achats

311	Congrès	(300,00\$)
319	Autres frais de déplacements	(168,00\$)
494	Cotisation & abonnements	(77,00\$)
550	Entretien et réparation ameublement	(129,00\$)
651	Vêtements & accessoires	(47,00\$)
699	Autres biens non durables	(496,00\$)
671	Papeterie et fourniture	1 217,00\$

Adoptée unanimement.

C-78-976:

Listes de comptes:

Il est proposé par Monsieur le conseiller Rhéal Lalonde, secondé par Monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu d'autoriser le paiement des listes des comptes à payer aux fonds des projets en cours, à savoir:

- 1978 12 07 -	22 826,16\$
- 1978 12 18 -	229 660,28\$

Adoptée unanimement.





C-78-977:

Message de félicitations - Ambassadeurs de Gatineau:

ATTENDU QUE l'équipe junior des Ambassadeurs de Gatineau fut choisie pour représenter la Province de Québec, aux jeux d'hiver du Canada qui se tiendront à Brandon, Manitoba;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Rhéal Lalonde, secondé par Monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu qu'un chaleureux message de félicitations et de franc succès soient transmis à l'équipe junior des Ambassadeurs de Gatineau qui représentera la Province de Québec, aux jeux d'hiver du Canada qui se tiendront au mois de février 1979 à Brandon, Manitoba.

Adoptée unanimement.

C-78-978:

Pouliot, Guérard et Associés - primes risques multiples:

ATTENDU QUE la firme Pouliot, Guérard et Associés, actuaires-consultants dans le dossier des assurances dommages, informe ce Conseil qu'ils ont omis d'inscrire dans leur rapport les primes concernant la section des risques multiples;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Rhéal Lalonde, secondé par Monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu de modifier l'article 1B de la résolution C-78-938 pour lire 26 078,00\$ au lieu de 21 569,00\$.

Adoptée unanimement.

C-78-979:

Correction résolution
C-78-760:

ATTENDU QU'au terme de la résolution numéro C-78-760, la Ville et Monsieur David Azrieli s'échangeaient une partie du lot 34-33 au cadastre officiel du village de Pointe-Gatineau;

QUE la désignation indiquée à ladite résolution est erronée car on devrait lire 34-93 au lieu de 34-33;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Rhéal Lalonde, secondé par Monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu de modifier l'article 5 de la résolution numéro C-78-760 pour lire le lot 34-93 au lieu du lot 34-33.

Adoptée unanimement.



C-78-980:

Acquisition du lot
34-86:

Il est proposé par Monsieur le conseiller Rhéal Lalonde, secondé par Monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu d'autoriser l'acquisition, pour la somme nominale de 1,00\$, de la partie du lot 34-86 ci-dessous décrite, propriété de Monsieur David Azrieli et devant servir pour fin d'aménagement de l'intersection Bellehumeur et de la route De La Savane, à savoir:

LOT NUMERO 34-86:

DESIGNATION

Toute cette parcelle de terrain de forme irrégulière faisant partie du lot QUATRE-VINGT-SIX de la subdivision officielle du lot originaire TRENTE-QUATRE (Ptie 34-86) suivant les plan et livre de renvoi officiels pour le Village de Pointe-Gatineau, Division d'Enregistrement de Hull, Province de Québec et pouvant être plus particulièrement décrite comme suit:

Commencant au coin sud-est dudit lot 34-86, de là suivant une direction Nord 89° 31' Ouest, le long de la limite sud du lot 34-86, une distance de cent pieds et un dixième (100.1') jusqu'au coin sud-ouest dudit lot 34-86; de là suivant une direction Nord 1° 18' Ouest, le long de la limite est du lot 34-91 (rue), une distance de cinquante-et-un pieds et huit dixièmes (51.8') jusqu'à un point; de là vers le sud-est, une distance de soixante-dix-sept pieds et quatre dixièmes (77.4') mesurée le long d'un arc de cinquante pieds de rayon (50.0') jusqu'à un point; de là suivant une direction Sud 89° 59' Est, une distance de cinquante-et-un pieds et un dixième (51.1') jusqu'à la limite est du lot 34-86; de là suivant une direction Sud 1° 18' Est, le long de la limite est du lot 34-86, une distance de cinq pieds et trois dixièmes (5.3') plus ou moins, jusqu'au point de commencement.

Ladite parcelle de terrain est bornée au nord et au nord-est par partie du lot 34-86, à l'est par le lot 35-72, au sud par le lot 34-97, à l'ouest par le lot 34-91 (rue) et contient en superficie neuf cent vingt-deux pieds carrés (922') soit, 0.021 acre, plus ou moins.

Ce lopin de terre ci-haut décrit est maintenant connu comme étant partie du lot SIX CENT DEUX (ptie 602) au cadastre du village de Pointe-Gatineau.

Adoptée unanimement.

C-78-981:

Approbation plan de
subdivision lot 41-7
et 41-8:

ATTENDU QUE le Service d'Urbanisme a étudié le plan de lotissement des lots ci-dessous mentionnés et qu'il en recommande l'approbation puisqu'ils sont conformes;



EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Rhéal Lalonde, secondé par Monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu que ce conseil donne son assentiment à la demande de lotissement ci-après indiquée pour transmission à la Communauté Régionale de l'Outaouais, à savoir:

- Roger Lachapelle Inc.,
lots: 41-7 et 41-8,
plan no. S-581-74,
préparé par M. Régent Lachance, arpenteur-géomètre, en date du 1974 12 05.

Adoptée unanimement.

C-78-982:

Acquisition du lot 41-8:

ATTENDU QUE le Service d'Urbanisme recommande l'acquisition, pour la somme nominale de 1,00\$, du lot 41-8 en bordure du chemin De La Savane;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Rhéal Lalonde, secondé par Monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu d'autoriser l'acquisition, pour la somme nominale de 1,00\$, du lot 41-8 du cadastre officiel du village de Pointe-Gatineau, montré au plan numéro S-581-74 préparé par Régent Lachance, arpenteur-géomètre, en date du 1974 12 05 et devant servir à l'élargissement du chemin De La Savane.

Que son Honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la ville, le contrat en découlant.

Adoptée unanimement.

C-78-983:

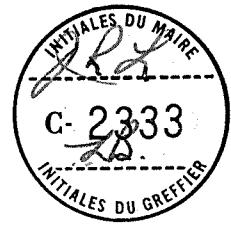
Taux d'intérêt sur taxes impayées:

ATTENDU QU'il y a lieu d'établir le taux annuel d'intérêt sur les taxes impayées à compter du 1979 01 01;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Trottier, secondé par Monsieur le conseiller Rhéal Lalonde et résolu qu'en vertu d'une recommandation partagée du comité administratif, de décréter que le taux annuel d'intérêt applicable sur les taxes impayées à compter du 1979 01 01 soit établi à 14%.

EN AMENDEMENT:

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Labine, secondé par Monsieur le conseiller François Leclerc et résolu que la résolution principale soit adoptée avec la modification pour établir le taux annuel d'intérêt à 12% au lieu de 14%.



EN FAVEUR DE L'AMENDEMENT:

Messieurs les conseillers Raymond Dupont
Julien Soucy
Robert Labine
François Leclerc

CONTRE L'AMENDEMENT:

Messieurs les conseillers Richard Trottier
Conrad Bouffard
Honoré Séguin
Jérôme Falardeau
Fernand Larose
Rhéal Lalonde

L'amendement est rejeté sur division 6 contre 4.

EN FAVEUR DE LA RESOLUTION:

Messieurs les conseillers Richard Trottier,
Conrad Bouffard
Honoré Séguin
Julien Soucy
Jérôme Falardeau
Fernand Larose
Rhéal Lalonde

CONTRE LA RESOLUTION:

Messieurs les conseillers Raymond Dupont
Robert Labine
François Leclerc

La résolution est adoptée sur division 7 contre 3.

C-78-984:

Hydro-Québec - approbation de l'annexe par la Ville pour l'étagement de voies - rue Main:

ATTENDU QUE suite à résolution C-78-167, l'Hydro-Québec a déposé son étude concernant le réaménagement et l'enfouissement de ses installations sur la rue Main dans le cadre de la construction de l'étagement des voies;

QU'en vertu de cette résolution, la Ville s'est également engagée à défrayer le coût réel de ces travaux moins la ristourne par mille abonnés, le tout conformément au programme d'enfouissement des installations électriques;



EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Honoré Séguin, secondé par Monsieur le conseiller Robert Labine et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du comité administratif, d'approuver intégralement l'annexe préparée par l'Hydro-Québec et intitulée "Enfouissement de la rue Main entre les rues North et Guay - Ville de Gatineau" ainsi que le plan de localisation numéro SK-754-1 dont il est fait allusion à l'article "A" de ladite annexe.

Adoptée unanimement.

C-78-985:

Requête pour pavage -
rue Lausanne:

ATTENDU QUE le Directeur des Services Techniques a produit un rapport concernant la requête du Groupe Du Barry Inc. pour le pavage de la rue Lausanne;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jérôme Falardeau, secondé par Monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du comité administratif:

- 1o.- d'approuver, aux conditions ci-dessous énumérées, la requête présentée par le Groupe Du Barry Inc., pour le pavage de la rue Lausanne existante, par voie de taxe d'améliorations locales, à savoir:
 - les services existants devant être remis à la Ville pour la somme de 1,00\$ ainsi que ladite rue une fois cadastrée officiellement aux frais du requérant.
 - le pavage devant être entrepris dès que le côté ouest sera construit, et ce pour éviter des bris de pavage multiples lors de la construction des raccordements.
 - les estimations et le règlement feront mention des raccordements à être prévus sur le côté ouest.
- 2o.- d'accepter la décision du requérant quant à l'engagement des ingénieurs-conseils Bessette, Crevier, Parent, Tanguay et Associés, pour la préparation des plan et devis pour le pavage de la partie existante de la rue Lausanne;
- 3o.- d'autoriser le Greffier à publier des avis invitant des offres pour l'exécution desdits travaux dès que la documentation pertinente sera disponible au bureau des ingénieurs.

Adoptée unanimement.





C-78-986:

Requête pour prolongement de la rue Lausanne:

ATTENDU QUE le Directeur des Services Techniques a présenté un rapport en date du 1978 11 28, à l'égard de la requête du Groupe Du Barry Inc., pour l'aménagement en infrastructure de la prolongation de la rue Lausanne et de la desserte du territoire résidentiel et commercial sur le boulevard Malone et la rue projetée;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Conrad Bouffard, secondé par Monsieur le conseiller Jérôme Falardeau et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du comité administratif:

1o.- d'approuver la phase I de la requête présentée par le groupe Du Barry Inc., pour l'aménagement en infrastructure de la prolongation de la rue Lausanne et la desserte du territoire commercial et résidentiel sur le boulevard Malone et la rue projetée, le tout faisant partie des lots 39 à 42 au cadastre officiel du village de Pointe-Gatineau dont le financement s'effectuera par voie d'une taxe d'améliorations locales dès que le règlement numéro 19-1-77 sera amendé.

2o.- d'accepter la décision du requérant quant à l'engagement des ingénieurs-conseils Bessette, Crevier, Parent, Tanguay et Associés pour la préparation des plan et devis requis à cette fin;

3o.- d'autoriser lesdits ingénieurs à soumettre ces plans à la Communauté Régionale de l'Outaouais et au Service de Protection de l'Environnement pour approbation;

4o.- d'autoriser le Greffier à faire paraître un avis invitant des offres pour l'exécution de ces travaux dès que la documentation sera disponible au bureau des ingénieurs;

Il est entendu que les travaux de pavage seront réalisés dès que les lots adjacents à la rue projetée seront construits; le tout en conformité avec la politique existante dans de tels cas.

Adoptée unanimement.

C-78-987:

Etude d'ensemble - lots 7A et 8A, rang XI, Canton de Hull:

ATTENDU QUE le Service d'Urbanisme a présenté un rapport sur l'étude d'ensemble du projet Claude Hébert, lots 7A et 8A, rang XI, Canton de Hull, accompagné du rapport d'installations septiques des ingénieurs-conseils Bessette, Crevier, Parent, Tanguay et Associés;



EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Honoré Séguin, secondé par Monsieur le conseiller Rhéal Lalonde et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du comité administratif, d'accepter le rapport du Service d'Urbanisme daté du 1978 09 13 concernant le projet Claude Hébert, lots 7A et 8A, rang XI, Canton de Hull, ainsi que le rapport d'installations septiques des ingénieurs-conseils Bessette, Crevier, Parent, Tanguay et Associés et d'autoriser la transmission de ces documents à la Communauté Régionale de l'Outaouais.

Adoptée unanimement.

C-78-988:

Congé civique -
1979 01 02:

Il est proposé par Monsieur le conseiller Julien Soucy, secondé par Monsieur le conseiller Raymond Dupont et résolu que son Honneur le Maire proclame mardi le 1979 01 02, congé civique dans les limites de cette ville.

Adoptée unanimement.

C-78-989:

Services bancaires:

ATTENDU QUE suite à l'approbation de l'offre de la Banque Royale du Canada concernant les services bancaires, il est nécessaire de modifier la résolution numéro C-77-840;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Rhéal Lalonde, secondé par Monsieur le conseiller Jérôme Falardeau et résolu de biffer le deuxième alinéa de la résolution numéro C-77-840 et de demander à la Banque Royale du Canada de coordonner la perception des amendes sur les contraventions émises par la Ville de Gatineau dans toutes les banques à charte de la Ville de Gatineau, le tout aux conditions énumérées au rapport du Directeur du Service des Finances en date du 1977 11 16.

Adoptée unanimement.

C-78-990:

Contrôle des coupons et
obligations - J.B. Des-
champs:

ATTENDU QUE la maison J.B. Deschamps effectue le contrôle des coupons et obligations de la ville et qu'elle soumet annuellement un état détaillé de ces comptes au Service des Finances;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Fernand Larose, secondé par Monsieur le conseiller François Leclerc et résolu:



20.-d'autoriser la firme J.B. Deschamps Inc., à transiger directement avec les institutions bancaires ci-dessous mentionnées pour obtenir les obligations et coupons payés de la ville.

20.-demander aux Banques, Canadienne Nationale, Royale du Canada, de la Nouvelle Ecosse, de Montréal et Provinciale de regrouper tous les comptes de coupons et obligations qu'ils détiennent en un seul compte intitulé "TOTAL COUPONS ET OBLIGATIONS" et de les autoriser à remettre à la maison J.B. Deschamps les états de comptes et pièces justificatives de ces comptes.

Adoptée unanimement.

C-78-991: demander au conseiller honoraire M. Gilles Allard - acquéreur de lots - vente pour taxes:

ATTENDU QUE Monsieur Gilles Allard, homme d'affaires, demeurant au 1078 de la rue Laure à Gatineau, s'est porté acquéreur des lots K19-65, 15 partie nord, K19-10, rang I, canton de Templeton et des lots 8A et 9A partie, rang XII, canton de Hull lors de la vente pour taxes le 1977 11 05;

QUE cette personne désire obtenir le titre de ses lots et qu'il s'est conformé aux dispositions des articles 561 de la Loi des Cités et Villes;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Labine, secondé par Monsieur le conseiller Honore Séguin et résolu que ce conseil accorde à Monsieur Gilles Allard, homme d'affaires demeurant au 1078 de la rue Laure à Gatineau, un contrat devant notaire concernant les lots ci-dessous mentionnés et ce, aux frais du requérant, à savoir:

- lot K19-65, rang I, Canton de Templeton,
- lot 15 partie nord, rang I, Canton de Templeton
- lot K19-10, rang I, Canton de Templeton.
- lots 8A et 9A partie, rang XII, canton de Hull.

Que son Honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte notarié en découlant.

Adoptée unanimement.

C-78-992:

Contrat M. Georges Lepage - cueillette ordures ménagères:

Il est proposé par Monsieur le conseiller Conrad Bouffard, secondé par Monsieur le conseiller Robert Labine et résolu d'abroger, à toute fin que de droit, la résolution numéro C-78-954 et de retenir les services de Monsieur Georges Lepage pour la cueillette des ordures ménagères sur le territoire de l'ancienne Ville de Touraine au tarif de 2,00\$ par logement par mois, jusqu'au 1979 01 08 inclusivement.

Adoptée unanimement.



C-78-993:

Programme d'améliorations de quartiers
Champlain/St-Louis:

ATTENDU QUE la Ville s'est engagée avec la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement et la Société d'Habitation du Québec à réaliser un programme d'améliorations de quartiers pour le secteur Champlain/St-Louis et que le règlement numéro 115-78 prévoit des deniers aux fins de subventions à la restauration de logements;

QUE les dossiers ci-après mentionnés ont été acceptés par la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement et par la Société d'Habitation du Québec pour fin de rénovation et subventions;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Julien Soucy, secondé par Monsieur le conseiller Raymond Dupont et résolu d'approuver les dossiers ci-dessous énumérés pour les montants indiqués en rapport avec chacun d'eux, à savoir:

Propriétaire	Cout to- resse	SHQ	SCHL
--------------	-------------------	-----	------

Dossier	tal réno-	Ville	Subv.
---------	-----------	-------	-------

J. Lafortune	4 447\$	962\$	150\$
41, Jacques			
Cartier			
034-057			

L. Nerbonne	4 748\$	1 074\$	3 674\$
39, Jacques			
Cartier			
036-A56			

M. Miron			
86 St-Antoine			
038-C2	1 065\$	265\$	

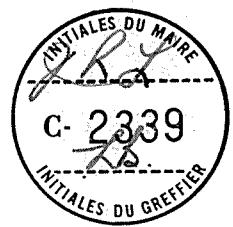
W. Nerbonne			
8, Champlain			
014-C34	4 830\$	3 622\$	

C. Doucet			
9, St-Antoine			
023-A46	5 515\$	1 378,75\$	3 750\$

A. Saumure			
69 Champlain			
011-A27	5 790\$	1 448\$	3 487\$

Il est de plus résolu d'approprier les fonds ainsi autorisés à même les deniers du règlement numéro 115-78.

Adoptée unanimement.



Monsieur le conseiller Richard Trottier quitte son fauteuil.

C-78-994:

Litige - taxation
scolaire:

ATTENDU QU'au courant des années 1977 et 1978, les médias d'informations ont fait état d'un litige entre les commissions scolaires du territoire de l'Outaouais québécois et le Ministère de l'Education au sujet d'un prétendu manque à imposer par les commissions scolaires pour un montant d'environ 25 000 000,00\$.

QUE par la suite, la presse parlée et écrite a fait des reportages supplémentaires à l'effet que le Ministère de l'Education aurait reformulé sa demande pour que les commissions scolaires récupèrent environ 50% de la somme faisant l'objet dudit litige;

QUE le Ministère de l'Education a eu gain de cause dans les actions intentées par les commissions scolaires pour l'obtention d'un jugement déclaratoire à l'effet qu'elles ont imposé des taxes conformément à tous les règlements dudit Ministère et que cette cause est présentement en instance d'appel;

QUE toute décision défavorable émanant de ce dernier tribunal aurait pour effet d'accroître considérablement le fardeau fiscal des résidants de cette ville;

QUE cette situation crée un climat d'incertitude et d'appréhension pour les citoyens de la ville face aux augmentations de taxes municipales disproportionnelles aux autres municipalités du Québec depuis le regroupement du 1975 01 01;

QU'il appert qu'aucune discussion n'est en cours entre les parties pour tenter d'en arriver à un règlement hors cours;

QUE ce conseil estime de son devoir de se tenir bien renseigné dans ce dossier pour le bénéfice de ses contribuables;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jérôme Falardeau, secondé par Monsieur le conseiller Julien Soucy et résolu que ce conseil prie les commissions scolaires de son territoire de le tenir au courant de tous les développements dans ce litige afin d'être en mesure de formuler, si nécessaire, des résolutions d'appui en temps opportun.

Adoptée unanimement.

C-78-995:

Compte rendu - comité de
promotion - Centre hos-
pitalier de Gatineau:

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jérôme Falardeau, secondé par Monsieur le conseiller Robert Labine et résolu de faire relier treize (13) copies du compte rendu du comité de promotion du Centre hospitalier de Gatineau en guise de cadeau souvenir à toutes les personnes ayant participées au dossier et que les fonds pour cette fin soient puisés à même le poste budgétaire 02 14 100 671 du budget de l'année 1979.

Adoptée unanimement.



C-78-996: Plan d'ensemble - projet d'ensemble lots 39 à 42:

ATTENDU QUE le Service d'Urbanisme a présenté un rapport au sujet du projet d'aménagement des lots 39 à 42 au cadastre officiel du village de Pointe-Gatineau;

QUE le Service d'Urbanisme recommande de donner suite à ce projet et de modifier, en conséquence, les règlements affectés;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jérôme Falardeau, secondé par Monsieur le conseiller Conrad Bouffard et résolu d'accepter en principe le plan d'ensemble de développement des lots 39 à 42 au cadastre officiel du village de Pointe-Gatineau, préparé par le Service d'Urbanisme et portant le numéro 108-04 et d'autoriser le Greffier à signer la copie dudit plan avec mention "ACCEPTABLE AU CONSEIL".

Adoptée unanimement.

C-78-997: Entente Foodex - futur boulevard Gatineau:

Il est proposé par Monsieur le conseiller Férome Falardeau, secondé par Monsieur le conseiller François Leclerc et résolu d'autoriser son Honneur le Maire et le Greffier à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir entre le Groupe Du Barry Inc. et la Cie Foodex, et par laquelle les parties conviennent ce qui suit, dans le cadre du projet de construction du futur boulevard Gatineau, à savoir:

- 1o.- le Groupe Du Barry Inc. s'engage à faire cadastrer et par la suite à céder à la Ville la bande de terrain, montrée au plan de subdivision du lot 41-5 du cadastre officiel du village de Pointe-Gatineau;
- 2o.- qu'en temps opportun, la Ville construira le boulevard Gatineau à l'emplacement indiqué au plan de subdivision du lot 41-5 du cadastre officiel du village de Pointe-Gatineau incluant la partie montrant l'emprise du futur boulevard;
- 3o.- que la compagnie Foodex aura accès àudit boulevard Gatineau pour permettre une entrée et une sortie ainsi que des virages à droite et à gauche sur ce boulevard;
- 4o.- que le lopin de terre, dont il est fait allusion à l'article 1 des présentes, doit servir pour l'emprise du futur boulevard Gatineau et dans l'éventualité, que la ville abandonne ce projet, elle devra rétrocéder ladite parcelle de terrain au Groupe Du Barry.

Adoptée unanimement.



Monsieur le conseiller Richard Trottier reprend son fauteuil.

C-78-998:

Mesures disciplinaires:

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Trottier, secondé par Monsieur le conseiller Raymond Dupont et résolu d'accepter les rapports confidentiels du Directeur du Service du Personnel, en date du 1978 12 05 et 1978 12 06 y incluant les mesures disciplinaires.

Adoptée unanimement.

C-78-999:

Requête - jugement

déclaratoire:

Il est proposé par Monsieur le conseiller Rhéal Lalonde, secondé par Monsieur le conseiller Robert Labine et résolu que l'aviseur légal de la Ville soit et est autorisé à présenter une requête à un tribunal approprié pour l'obtention d'un jugement déclaratoire aux fins de statuer sur les deux points litigieux, à savoir:

1o.- Les per diem payés à des conseillers pour tenir lieu de leurs revenus quotidiens lors de leur déplacements font-ils partie de "frais de représentations encourus" devant être remboursés par la Ville en vertu des dispositions du règlement numéro 603 de l'ancienne Ville de Pointe-Gatineau?

2o.- Dans les actions intervenues entre Monsieur Conrad Bouffard (Cour Supérieure no. 550-05 00306-77) et l'Office municipal d'habitation de Gatineau et en deuxième lieu entre l'Office municipal d'habitation de Gatineau et Monsieur Conrad Bouffard, le montant de 2 218,05\$ payé à Monsieur Bouffard à titre de per diem faisait-il partie des déclarations de règlement hors cour?

Monsieur le conseiller Conrad Bouffard s'abstient de voter en vertu des dispositions de l'article 357 de la Loi des Cités et Villes.

Adoptée.

C-78-1000:

Intercepteur en tunnel -

rue Notre-Dame:

ATTENDU QUE lors de la rencontre des représentants de la Communauté Régionale de l'Outaouais et du comité administratif de la Ville le 1978 11 01 pour discuter du tracé de l'intercepteur régional, le plan présenté par les représentants de la Communauté comportait une erreur quant à la longueur de l'alternative pour l'exécution des travaux en tranché ouverte ou en tunnel;

QUE l'exécution des travaux par voie de tranché ouverte nécessiterait la fermeture de plusieurs chartères très achalandées pour des périodes variant de cinq à six mois;

LE CONSEIL A donc décidé de faire exécuter les travaux par voie de tunnel de la rue Notre-Dame au moyen d'un intercepteur

qui évitera la fermeture de plusieurs chartères.



QUE de telle fermeture pourrait entraîner des conséquences désastreuses au point de vue financier pour les marchands de la rue Notre-Dame, compte tenue de la concurrence sérieuse des centres-d'achats et des facilités de stationnement offertes VS non accès aux rues importantes pour les marchands de la rue Notre-Dame;

QU'à la suite d'un appel d'offres, la Communauté se propose d'adjudiquer sous peu le contrat pour la construction d'une partie de l'intercepteur régional, désigné comme tronçon numéro 40, c'est-à-dire depuis l'intersection des rues Notre-Dame et 3e Avenue jusqu'à la rue Campeau dans la Ville de Gatineau;

QUE les entrepreneurs intéressés devaient inclure à leur soumission, des prix alternatifs pour tranché ouverte ou tunnel de la 3e Avenue à la rue Verchères;

QUE depuis la réception desdites soumissions, l'alternative "tunnel" comporte un encoutre supplémentaire d'environ 150 000,00\$;

QU'il est du devoir de ce conseil de s'assurer que ses résidants peuvent exercer leur commerce ou profession sans entrave sérieuse pour assurer une saine économie municipale;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Fernand Larose, secondé par Monsieur le conseiller Rhéal Lalonde et résolu de demander à la Communauté Régionale de l'Outaouais, d'opter pour la construction sur la rue Notre-Dame de l'intercepteur en tunnel, pour la section de la 3e Avenue à la rue Verchères, lors de l'adjudication de ce contrat à tous les endroits où les conditions du sol le permettent.

Adoptée unanimement.

AVIS DE MOTION:

Par Monsieur le conseiller Julien Soucy, qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera introduit, pour modifier le règlement numéro 128-78 dans le but d'augmenter le montant de l'emprunt concernant la mise en oeuvre d'un programme d'améliorations de quartiers dans le secteur Champlain/St-Louis.

AVIS DE MOTION:

Par Monsieur le conseiller Conrad Bouffard, qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera introduit, pour décréter l'installation des services municipaux sur le prolongement de la rue Lausanne et la desserte des territoires résidentiel et commercial, sur le boulevard Maloney et la rue projetée située sur les lots 39 à 42 au cadastre officiel du village de Pointe-Gatineau et pour autoriser une émission d'obligations pour en payer le coût.



AVIS DE MOTION:

Par Monsieur le conseiller Robert Labine, qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera introduit, pour modifier le règlement numéro 99-77 concernant des travaux de construction d'étagement des voies de la rue Main et pour approprier des deniers supplémentaires pour en payer le coût.

AVIS DE MOTION:

Par Monsieur le conseiller Conrad Bouffard, qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera introduit, pour amender le règlement numéro 380-1 concernant le zonage des lots 39 à 42 au cadastre officiel du village de Pointe-Gatineau afin de modifier en ajoutant ou en soustrayant en partie ou en totalité du territoire composant les zones RC-12, C3-11, C3-12, C3-14 et C3-15, dans le but de créer les nouvelles zones RAC-1, RC1-14, C2-5, C2-6, PA-6 et pour établir des normes applicables aux zones RAC.

AVIS DE MOTION:

Par Monsieur le conseiller Jérôme Falardeau, qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera introduit, pour amender le règlement numéro 96-77 afin de modifier le plan directeur du Centre-Ville et portant le numéro 060B-10 et 060B-11, dans le but d'y incorporer le nouvel alignement du boulevard Gatineau.

AVIS DE MOTION:

Par Monsieur le conseiller Conrad Bouffard, qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera introduit, pour décréter l'exécution de travaux de pavage sur la partie existante de la rue Lausanne et pour autoriser une émission d'obligations pour en payer le coût.

AVIS DE MOTION:

Par Monsieur le conseiller Conrad Bouffard, qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera introduit, pour modifier le règlement numéro 19-1-77 concernant la construction et le financement des services municipaux.



C-78-1001:

Règlement numéro 122-1-78:

Il est proposé par Monsieur le conseiller Honoré Séguin, secondé par Monsieur le conseiller Julien Soucy et résolu que le règlement numéro 122-1-78 modifiant le règlement numéro 122-78, concernant l'imposition de taxe d'affaires, droits annuels et l'émission de permis, soit et est approuvé tel que lu.

Adoptée unanimement.

C-78-1002:

Règlement numéro 145-78:

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Trottier, secondé par Monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu que le règlement numéro 145-78, décrétant des voies d'accès réservées aux véhicules de service d'urgence, soit et est approuvé tel que lu.

Adoptée unanimement.

C-78-1003:

Règlement numéro 146-78:

Il est proposé par Monsieur le conseiller Rhéal Lalonde, secondé par Monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu que le règlement numéro 146-78, concernant le budget de l'année 1979, soit et est approuvé tel que lu.

Monsieur le conseiller Richard Trottier enregistre sa dissidence à l'égard du poste budgétaire numéro 02 74 200 919.

Monsieur le conseiller Conrad Bouffard enregistre sa dissidence à l'égard des postes budgétaires numéros 02 74 100 919 et 02 74 200 919.

Monsieur le conseiller Jérôme Falardeau enregistre sa dissidence.

Adoptée.

C-78-1004:

Règlement numéro 495-19-78:

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Trottier, secondé par Monsieur le conseiller Rhéal Lalonde et résolu que le règlement numéro 495-19-78, modifiant le règlement numéro 495 de l'ancienne Ville de Touraine pour uniformiser la marge de recul dans les zones unifamiliales, soit et est approuvé tel que lu.

Adoptée unanimement.



C-78-1005:

Ajournement temporaire:

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Trottier, secondé par Monsieur le conseiller Rhéal Lalonde et résolu que l'assemblée soit ajournée temporairement.

Adoptée unanimement.

Reprise de l'assemblée, toutes les mêmes personnes sont présentes.

C-78-1006:

Déneigement Mont-Cascades:

ATTENDU QUE ce conseil a reçu plusieurs plaintes à l'effet que l'entrepreneur "Pavage Bélec Inc." n'exécute pas les travaux de déneigement des rues du Village Mont-Cascades conformément à l'entente puisqu'il n'y affecte pas des équipements adéquats pour ce faire;

QU'il y a lieu d'agir rapidement pour corriger cette situation dangereuse pour les résidants de l'endroit et pour le transport des jeunes écoliers;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Trottier, secondé par Monsieur le conseiller Raymond Dupont et résolu de mandater le comité administratif à prendre toutes les mesures qu'il juge à propos pour s'assurer que le déneigement des routes du projet Mont-Cascades s'effectue adéquatement et qu'un rapport des dispositions prises par ledit comité soit présenté à ce conseil lors de la séance du 1979 01 08.

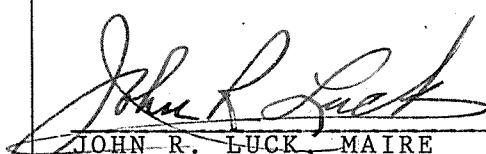
Adoptée unanimement.

C-78-1007:

Levée d'assemblée:

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Leclerc, secondé par Monsieur le conseiller Rhéal Lalonde et résolu que l'assemblée soit levée.

Adoptée unanimement.


JOHN R. LUCK, MAIRE


LAURIER BECHAMP, GREFFIER